

# Annales de l'Université de Parakou

Série "Droit et Science Politique"



ISSN PAPIER : 1840-9512  
ISSN EN LIGNE : 1840-9520

**Volume 5, numéro 2(2022) TOME 2**

**Revue Scientifique publiée par l'Université de Parakou**

# Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique"

## ORGANES DE GESTION

### I- COMITE DE LECTURE

- **Président d'honneur** : Théodore HOLO, Professeur titulaire, Université d'Abomey Calavi, Ancien Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin.
- **Président** : Noël GBAGUIDI; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire; Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de la Personne et de la Démocratie à l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
- **Membres** :
  - Diouf NDIAW; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire à l'Université Cheikh Anta Diop Dakar (SENEGAL); Membre de la Cour Constitutionnelle du Sénégal.
  - Dorothe SOSSA; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire à l'Université d'Abomey Calavi (BENIN); Secrétaire Permanent OHADA.
  - Melège DJEDJRO; Agrégé de Droit Public; Professeur Titulaire; Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Cocodi à Abidjan (CÔTE D'IVOIRE).
  - Adama KPODAR; Agrégé de Droit Public; Professeur Titulaire; Vice-Président de l'Université de Kara (TOGO).
  - François ANOUKAHA; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire; Doyen Honoraire; Université de Yaoundé2 SOA (CAMEROUN).
  - Mba OWONO; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire à Université Omar BONGO de Libreville (GABON).
  - Akouété SANTOS; Agrégé de Droit Privé; Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Lomé (TOGO).
  - Barnabé GBAGO; Agrégé en histoire du Droit et des Institutions ; Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Politique de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
  - Victor TOPANOU; Maître de Conférences en Science Politique ; Chef de Département honoraire de la Faculté de Droit et de Sciences Politique de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN) ; ancien Ministre.
  - Ibrahim SALAMI ; Agrégé de Droit Public, Professeur Titulaire ; Vice Doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Sciences Politique de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
  - Joël AÏVO ; Agrégé de Droit Public ; Professeur Titulaire ; Doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Sciences Politique de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
  - Arsène-Joël ADELOUI, Agrégé de Droit Public, Directeur de l'école doctorale de la Faculté de Droit et de Sciences Politique de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
  - Jacques MESTRE; Agrégé de Droit Privé; Professeur des Universités; France.
  - Silvette GUILLEMARD; Professeur Titulaire; Université Laval (CANADA).

### II- COMITE DE PUBLICATION

- **Directeur de Publication** : Dr. Moktar ADAMOUM, Maître de Conférences Agrégé de Droit Privé.
- **Secrétaire de Publication** : Dr. Baï Irène Aimée KOOVI, Maître Assistante.
- **Membres** :
  - Dr. AHLINVI Emmanuel Etienne Messanh ; Maître de Conférences Agrégé de Science Politique.
  - Dr. HOUNTONDJI Eric, Maître-Assistant
  - Dr. SOUNON TAMOU Abdou Soumaïla, Maître Assistant.

### III- COMITE D'EDITION

- **Président** : Dr. SOGBOSSI BOCCO Bertrand, Professeur titulaire
- **Vice-Président** : Dr. BACO Mohamed Nasser, Professeur titulaire
- **Membres** :
  - Dr. ALLODE Salako Alexandre, Professeur titulaire
  - Dr. ONIBON Obo Yvette épouse DOUBOUGAN, Professeure Titulaire
  - Dr. GANDONOU Oboubé Mélone Diane, Assistante
- **Comité d'impression** :
  - Dr. VODOUNOU Jean Bosco Kpatindé, Professeur titulaire
  - Dr. AHOTONDJI Sosthène Armand Dèmondji, Assistant
  - Dr. ZAKARI Sissou, Maître-Assistant
  - Monsieur KIMBA B. Ahmed
  - Monsieur CHABI K. Roland
- **Comité annales et TIC** :
  - Dr. MOUSSE Anges Michaël, Maître Assistant
  - Monsieur ADOUHOUNKLA Sènou Gontrand Hilaire

# Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique"

## NOTE A L'ATTENTION DES AUTEURS

La série "Droit et Science Politique" des Annales de l'Université de Parakou s'adresse tant aux lecteurs de la communauté RESAO, CAMES qu'à un public international plus large.

Elle ne publie que des manuscrits originaux n'ayant pas fait l'objet de publication précédente sous quelque forme que ce soit (revue papier ou revue électronique). Les manuscrits déjà publiés sous forme de working paper peuvent être acceptés sous certaines conditions (voir avec la rédaction). La présentation des manuscrits doit satisfaire les intérêts et besoins de toute l'audience que la revue et ses auteurs veulent atteindre.

Tous les manuscrits doivent être soumis aux exigences d'excellence internationale, la rédaction doit demander aux auteurs soumettant des articles de bien vouloir se tenir strictement à un nombre minimal de règles de présentation de leurs manuscrits. Tous les manuscrits doivent être soumis en version écrite (en interligne un quinze pour le texte, sans espace pour les notes de bas de page) et obligatoirement envoyés en **format Word** par courriel à l'adresse sous indiquée. Les auteurs veilleront à ce que leur manuscrit ne dépasse pas 30 pages.

Le manuscrit doit indiquer le titre de l'article, le nom de l'auteur, le titre et la position professionnelle principale de l'auteur. Il doit être accompagné d'une lettre/courriel indiquant l'adresse électronique et, pour l'envoi des tirés-à-part, l'adresse postale de l'auteur.

L'article doit être précédé d'un bref résumé en français (150 mots environ) et d'une **table des matières structurée conformément au système numérique**.

La numérotation de la table des matières et du texte inclut l'introduction et la conclusion de l'article. Il n'est pas demandé de numérotation des paragraphes du texte.

La citation se fait de préférence suivant le style juridique traditionnel, c'est-à-dire en bas de page.

Les citations dans le texte doivent être faites entre guillemets en romain en langue française et entre guillemets en italique en langue étrangère.

Les indications suivantes sont obligatoires :

- pour les monographies et traités : auteur (initiale du prénom et nom), titre (en italique), lieu et année de publication, page. L'indication additionnelle de la maison d'édition est optionnelle, mais si elle est donnée, elle doit être donnée de façon systématique ;
- pour les œuvres collectives et livres édités : l'auteur et le titre (entre guillemets) de la contribution à laquelle il est fait référence, les auteurs ou les éditeurs de l'œuvre ou du livre et le titre de l'œuvre ou du livre suivant le mode indiqué pour les monographies ;
- pour les articles de revue : auteur (initiale du prénom et nom), titre de la contribution (entre guillemets), nom de la revue (en italique), volume (si possible et usuel), année de parution (plus, si besoin en est, numéro ou date du cahier), page ;
- pour les textes de loi : titre, numéro, date suivant le style le plus détaillé usuel dans le pays de référence et source de publication (à l'exception des textes qui sont généralement connus tels le code civil ou le code de commerce), la revue s'adressant également à un public non spécialisé et étranger ;
- pour les arrêts de jurisprudence et les décisions administratives : suivre les recommandations de citation données par les institutions en question (par exemple : Cour de justice des Communautés européennes (= CJCE) : date, n° de l'affaire, nom des parties, recueil, année, partie, page), à défaut le style de citation le plus détaillé généralement suivi dans le pays d'origine ;
- pour les comptes rendus de livre : nom et prénom de l'auteur du livre, titre et éventuellement sous-titre, lieu de publication et maison d'édition, année de parution, nombre de pages.

Tous les manuscrits, même ceux qui ont été acceptés pour la publication, seront renvoyés à l'auteur avec demande de complément s'ils ne répondent pas aux critères de présentation sus-indiqués, la rédaction ne disposant pas de moyens pour apporter les compléments nécessaires. Les manuscrits reçus ne sont généralement acceptés pour la publication qu'après avis favorable d'au moins un expert externe (procédure de pré-lecture obligatoire). Les textes retenus seront publiés dans la version papier et dans la version électronique des annales. Les manuscrits doivent être adressés en version papier au Secrétariat de la rédaction des annales des sciences juridique et politique de la Faculté de droit et de science politique et en version électronique directement par courriel à [annalesupsjpa@gmail.com](mailto:annalesupsjpa@gmail.com) et [aimeekoovi@gmail.com](mailto:aimeekoovi@gmail.com).

# Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique"

1.	« LE DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS TRANSPLANTE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENTRE RECEPTIBILITE ET APPLICABILITE ». <b>Dr. Augustin Jérémie DOU-WAWAYE</b>	<b>550-583</b>
2.	LE JUGE ADMINISTRATIF DANS LES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE EN AFRIQUE FRANCOPHONE <b>Dr. Luciano Sèwènan HOUNKPONOU</b>	<b>584-613</b>
3.	« LA PREUVE ÉLECTRONIQUE EN DROIT PÉNAL MALIEN » <b>Dr. Cheick Tidiami SANGHO</b>	<b>614-640</b>
4.	« LE PRINCIPE D'ÉGALITE APPLIQUE AU NOM DANS LA REFORME DU CODE BENINOIS DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE » <b>Dr. Lisette AKAM TEDJO</b>	<b>641-663</b>
5.	« LA PERTE DE L'EFFICACITE DE LA SENTENCE ARBITRALE EN DROIT OHADA » <b>Dr. Malick Oluchègoun FALOLA</b>	<b>664-694</b>
6.	« VARIATIONS SAISONNIERES DU CONSTITUTIONNALISME AU MALI ET EN GUINEE : IMPASSE OU METIS DE LA DEMOCRATIE ? » <b>Dr. Alia DIABY</b>	<b>695-722</b>
7.	« LA LICEITE DES PACTES ENTRE EPOUX : REFLEXION A PARTIR DE QUELQUES DROITS AFRICAINS » <b>Dr. Christiane Nicole BEKADA ETOUNDI</b>	<b>723-752</b>
8.	LA HIERARCHIE DANS LES SOCIETES ANONYMES EN DROIT OHADA <b>Dr. Baï Irène Aimée KOOVI &amp; Dr. Médédodé Arnaud Frédéric HOUÉDJISSIN</b>	<b>753-785</b>
9.	« LA VOLONTÉ DU SALARIÉ EN CAS DE MODIFICATION DANS LA SITUATION JURIDIQUE DE L'EMPLOYEUR EN DROIT BÉNINOIS » <b>Dr. Nounagnon Gislaine DOHOU</b>	<b>786-811</b>
10.	« LE CUMUL DE QUALITES EN DROIT OHADA » <b>Dr. Zakari Ibrahim HAROUNA</b>	<b>812-838</b>
11.	« LA PREVENTION DU TERRORISME ET L'ORDRE PUBLIC » <b>Dr. Malick Oluchègoun FALOLA</b>	<b>839-869</b>
12.	« L'ORDRE PUBLIC SOCIETAIRE A L'EPREUVE DE LA LIBERTE CONTRACTUELLE DANS LES SOCIETES COMMERCIALES OHADA » <b>Dr. Dogodana COULIBALY</b>	<b>870-911</b>
13.	« UNE INDISPENSABLE DISSOCIATION, CELLE DES FONCTIONS DE DIRECTEUR FINANCIER ET DU MATERIEL « DFM » ET DE RESPONSABLE DE PROGRAMME « RPROG » AU MALI » <b>Dr. Sory Ibrahima dit Sériba SAMAKE</b>	<b>912-939</b>
14.	« LE VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LES REGIMES POLITIQUES AFRICAINS » <b>Dr. Sylla SOW</b>	<b>940-973</b>
15.	L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE A L'EPREUVE DE LA FONDAMENTALITE DU DROIT DE PROPRIETE FONCIERE <b>Médédodé Arnaud Frédéric HOUÉDJISSIN</b>	<b>974-1001</b>
16.	DROIT DE VOTE ET PRESERVATION DE L'INTEGRITE DU TERRITOIRE EN PERIODE DE CRISE SECURITAIRE EN AFRIQUE : ETUDE A PARTIR DE LA JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE DES ETATS D'AFRIQUE NOIRE D'EXPRESSION FRANÇAISE <b>Dr. Martine BIKOE</b>	<b>1002-1033</b>

17.	L'ORDRE PUBLIC DEVANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE EN AFRIQUE FRANCOPHONE  Dr. Patrick OKIOH	1034-1061
18.	L'EFFICACITE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX AU MALI  Dr. Issouf DIALLO & Dr. Youssouf SIDIBE	1062-1090
19.	LA FRATERNITE EN DROIT CIVIL CONTEMPORAIN  Diane Carlyne WAGOUE TONGOUE	1091-1128
20.	« LES POUVOIRS DE L'EMPLOYEUR A L'ERE DU NUMERIQUE »  Dr. Zowachy Oswald KPENGLA-SOUNOU	1029-1159
21.	L'INFLUENCE DE LA CAUSE SUR LA LIBERTE DU PROFESSIONNEL EN DROIT BENINOIS DE LA CONSOMMATION  Dr. Apollinaire GOUDOU	1160-1189
22.	LES POSITIONS DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ET LES (OP) POSITIONS DES ETATS  Thierry Sèdjro BIDOZO	1190-1217
23.	CRISE DE LA PÉNALITE ET ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MODELE DE JUSTICE : LA JUSTICE TRANSITIONNELLE  Dr. Moussa BERTHE	1218-1242
<b>Vol.5, n°2(2022) TOME 2</b>		
24.	« La réfaction unilatérale du contrat <sup>1</sup>  Charles IBIKOUNLE	1243-1279
25.	« La responsabilité sociale de l'entreprise et le droit Ohada »  Dr. NKEA NDZIGUE Francis	1280-1318
26.	Réflexion sur la nature juridique de la clause <i>pari passu</i>  Dr. FOLLY Messan Agbo	1319-1346
27.	La phase présentencielle du proces pénal malien: la construction d'une culpabilité présumée  Dr. Nianankoro DAO	1347-1378
28.	De l'auteur intellectuel de l'infraction dans le nouveau code pénal ivoirien  Dr. COULIBALY Mamadou Kounvolou	1379-1415
29.	La femme enseignante dans les réformes éducatives au Bénin  Dr. Fidèle K. AYENA	1416-1440
30.	La notion de devoir de l'actionnaire  Dr. Félix FANOU	1441-1476
31.	Représentativité des parlements africains : cas du Bénin  Dr. Christophe LIHOUÉNOU	1477-1511
32.	« les droits de l'enfant à naître au Bénin »  Dr. Abdou Soumaïla SOUNON TAMOU	1512-1539
33.	Les mesures patrimoniales de protection du couple non marié en droit togolais  Richard ALEMDJRODO	1540-1569

<sup>1</sup> Dans le cadre du présent travail, les termes réfaction du contrat et réduction du prix seront considérés comme synonymes et utilisés indifféremment pour désigner la même chose.

34.	<b>L'abeille et le droit : Jalons pour un droit apicole au Cameroun</b> Dr. Rodrigue OBA'A AKONO	<b>1570-1616</b>
35.	<b>Le divorce a l'initiative de la femme au niger : cas de la communaute urbaine de Niamey</b> Dr. KABIR SANI	<b>1617-1643</b>
36.	<b>La fonction constituante dans les processus de sortie de crise en Afrique</b> Dr. Thierry Sèdjro BIDOUZO	<b>1644-1670</b>
37.	<b>La vocation contractuelle de la responsabilite du fait de l'engagement unilateral de volonte</b> Dr. Windpagnangé Dominique KABRE	<b>1671-1708</b>
38.	<b>« La neutralité en droit international Un essai de déconstruction »</b> Dr. Adékoniyé Arsène-Joël ADELOUI	<b>1709-1741</b>
39.	<b>« Le chasseur et le militaire. Ethnographie des petites guerres électorales au Bénin »</b> Dr. Expédit OLOGOU	<b>1742-1766</b>
40.	<b>Le principe d'egalite mis a l'epreuve dans la devolution du nom en droit beninois de la famille</b> M. DAKEYE Kossi Florentin	<b>1767-1793</b>
41.	<b>« La récupération des domaines de l'Etat à l'épreuve de la transition en Guinée : plaidoyer pour une cause perdue »</b> Dr. Ansoumane SACKO	<b>1767-1802</b>
42.	<b>« Les partis politiques béninois à l'épreuve du financement public »</b> Dr. ZINSOUGA LEANDRE	<b>1803-1830</b>
43.	<b>« Les expériences de formation de la conscience politique nationale au Bénin »</b> Dr. KITTI Hinnougnon Nathaniel	<b>1831-1870</b>
44.	<b>Spécialité et compétences implicites des organisations internationales</b> Dr. KPEDU Yawovi Amedzofé	<b>1907-1936</b>
45.	<b>Conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs sur la problematique de transhumance au benin : une approche sociologique de la question et des solutions plus pratiques</b> Dr. BOUKO Chabi Dramane	<b>1937-1970</b>

## LA FEMME ENSEIGNANTE DANS LES REFORMES EDUCATIVES AU BENIN

**Fidèle K. AYENA**

Maître-Assistant des Universités du CAMES

Enseignant-chercheur

e-mail : [ayena.kad@yahoo.com](mailto:ayena.kad@yahoo.com)

Université d'Abomey-Calavi. UAC/FADESP

Date de réception 15 aout 2022

Date d'acceptation 10 Novembre 2022

Publié le 31 décembre 2022

### SOMMAIRE

#### INTRODUCTION

- I) LA FEMME ENSEIGNANTE, UNE MINORITE PEU VISIBLE DANS LES REFORMES PUBLIQUES EN MILIEU SCOLAIRE
  - A) *LA FEMME ENSEIGNANTE, SUJET MINORITAIRE DES REFORMES PUBLIQUES DE L'EDUCATION*
  - B) *LA FEMME ENSEIGNANTE, OBJET MINORE DES REFORMES PUBLIQUES DE L'EDUCATION*
  
- II) LA FEMME ENSEIGNANTE, UNE RESSOURCE EFFICIENTE POUR LES POLITIQUES DE REFORME DE L'EDUCATION
  - A) *LA FEMME ENSEIGNANTE, SOCIOLOGIE D'UN ROLE DE L'EDUCATRICE NATURELLE EN MILIEU FAMILIAL*
  - B) *LA FEMME ENSEIGNANTE, SOCIOLOGIE D'UN ROLE DE L'EDUCATRICE PROFESSIONNELLE EN MILIEU SCOLAIRE*

#### CONCLUSION

### Résumé :

La fonction enseignante est une fonction noble embrassée par des professionnels du métier de l'éducation et de l'enseignement. Ce métier de l'éducation et de l'enseignement est la vocation des femmes et des hommes qui ont choisi d'y faire carrière et d'y consacrer une grande partie de leur vie. Dans les sociétés africaines contemporaines et tout particulièrement dans la société béninoise, le métier de l'éducation qui est, avant tout, une activité de la vie publique, ne manque pas de produire des rapports d'inégalité hommes-femmes. Tout comme l'attestent constamment des études sociologiques et des statistiques officielles, les femmes enseignantes demeurent dominées en raison de leur sous-représentativité tant dans les arènes du pouvoir de décision que dans les arcanes des organes d'exécution. Pourtant, comme l'a souligné cette étude, la femme enseignante peut être regardée comme une ressource humaine qualifiée et mieux prédisposée que la gence masculine pour la fonction éducative à la base. Ce dernier argumentaire a souvent servi de cadre de légitimation théorique, politique voire féministe pour la transformation à travers des politiques publiques de ce phénomène de domination phallocratique ou d'inégalité sociale.

**Mots clés :** politiques publiques, Femmes enseignantes, Féminisme.

## INTRODUCTION

L'éducation est une fonction sociale essentielle pour le développement économique et politique de toute nation. Il n'y a pas de société développée sans éducation. La fonction enseignante est alors une fonction fondamentale dans toutes les sociétés du monde. Elle est remplie aussi bien par des hommes que des femmes. Il faut dire que l'éducation a toujours été la chasse gardée de la femme non seulement dans la société traditionnelle africaine mais aussi dans les sociétés classiques occidentales. La femme enseignante peut donc être regardée naturellement comme un agent social, transmetteur des connaissances, du savoir-vivre et du savoir-être. Pourtant, dans la société béninoise, ce rôle et ces potentiels de la femme ne semblent pas bien perçus dans la réforme des politiques publiques éducatives. Il y a réforme, lorsque des changements sont apportés par la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques<sup>1</sup> dans un domaine particulier du fonctionnement d'une institution afin d'en obtenir une amélioration. Selon André Turmel<sup>2</sup> : « *Les institutions sont en quelque sorte des descriptions de la réalité, des explications de ce qui est ou n'est pas, de ce qui peut être ou ne peut pas être. Elles sont des récits d'ordre culturel sous l'autorité desquels l'activité sociale émerge et les différentes entités ou groupes sociaux entretiennent des rapports vivants de production et d'échange entre elles. Le concept d'institution en tant qu'ensemble de dispositions et d'aménagements culturellement et socialement construits autour d'une activité sociale renvoie à des règles culturelles et des savoirs pratiques.* »

Mais, les politiques publiques<sup>3</sup> ne sont rien d'autre que ce que décident de faire ou de ne pas faire les pouvoirs publics pour réguler ou solutionner un problème social qui émerge au sein d'une collectivité locale particulièrement ou de la collectivité publique plus globalement. Selon Pierre MULLER : « *Les politiques publiques constituent [...] un niveau d'interprétation*

---

<sup>1</sup> L'analyse des politiques publiques permet de rendre compte des différentes étapes de la mise à l'agenda correspondant aux trois étapes du processus décisionnel à savoir : l'émergence d'un problème public qui touche la collectivité, la formulation des options de solutions ou l'élaboration des politiques publiques à son encontre et enfin leur mise en œuvre.

<sup>2</sup> TURMEL, A., « Le retour du concept d'institution (1997) » pp. 1-24, (dir.), TURMEL, A., *Culture, institution et savoir. Culture française d'Amérique*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1997, [en ligne], disponible in « Les classiques des sciences sociales (TREMBLAY, J-M.) » p. 22 [consulté le 10 janvier 2021]

<sup>3</sup> Selon LEMIEUX, V., « *Les politiques publiques, que ce soit dans le secteur de la santé ou dans un autre secteur, peuvent être définies comme des tentatives de régulation de situations présentant un problème public, dans une collectivité ou entre des collectivités.* ». Cf. LEMIEUX, V., « Les politiques publiques et les alliances d'acteurs », in LEMIEUX, V., BERGERON, P., BEGIN, C., et BELANGER, G., (dir.), *Le système de santé au Québec. Organisations, acteurs et enjeux*. Chapitre 5, pp. 107-128. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1994, [en ligne] disponible in « Les classiques des sciences sociales (TREMBLAY, J-M.) », p. 7 [consulté le 17 décembre 2020].

*spécifique de l'activité politique. Ce faisant, l'analyse des politiques a contribué, surtout en Europe, à rompre avec une conception considérant l'Etat sous des formes diverses, comme une « entreprise de domination » caractérisée [...] par sa capacité à imposer un ordre politique global, en lui substituant une conception centrée sur l'aptitude de l'Etat à « résoudre les problèmes » »<sup>4</sup>. Ainsi la formulation des politiques publiques est consécutive à l'émergence d'un problème public qui interpelle alors l'intervention de l'Etat, des pouvoirs publics ou de la collectivité territoriale. Un problème public peut être défini comme une situation nouvelle dont l'irruption dans une collectivité humaine, bouleverse les normes de conduite habituellement admises et impose par conséquent l'adoption de mesures correctives. Henri Dorvil et Robert Mayer<sup>5</sup> rappelaient que pour la majorité des auteurs quatre conditions d'existence d'un problème social sont à prendre en compte à savoir : « 1- la constatation d'une situation-problème ; 2- l'élaboration d'un jugement à son endroit ; 3- la volonté et le sentiment de pouvoir transformer cette situation et, finalement, 4- la mise en œuvre d'un programme d'intervention qui peut être de nature diverse, c'est-à-dire comprendre une action sociale, une action législative ou une action institutionnelle. ».*

Pour Michel Setbon : « *Le problème représente la variable figurant le point de départ et le centre du processus. Il détermine la participation des différents acteurs, sert de référence à leur contribution au processus et représente les enjeux potentiels. Si les conditions de son émergence varient, ainsi que les enjeux qui l'entourent, il possède une caractéristique commune : il fait peser une menace, sous forme d'effets adverses, sur des populations plus ou moins larges et relativement démunies face à elle.* »<sup>6</sup>. Erik Neveu, pour sa part, pense que : « *Le problème public naît de la conversion d'un fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement en action publique.* »<sup>7</sup>. Il faut souligner à la suite d'Erik Neveu que la construction théorique du problème public en véritable fait politique procède de deux processus<sup>8</sup> d'action publique à savoir : un processus de mobilisation et de

<sup>4</sup> MULLER, P., « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique ». In : *Revue française de science politique*, 50e année, n°2, 2000. pp. 189-208. [En ligne, disponible sur Persée, accès le 10 avril 2020, <http://www.persee.fr>], p. 191

<sup>5</sup> DORVIL, H., et MAYER, R., « Introduction. Problèmes sociaux : définitions et dimensions », in DORVIL, H., et MAYER, R., (dir.), *Problèmes sociaux. Tome I. Théories et méthodologies. Introduction : Problèmes sociaux : définitions et dimensions*, pp. 1-13. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 2001, Collection : Problèmes sociaux et interventions sociales, [en ligne], disponible dans « Les classiques des sciences sociales (TREMBLAY, J-M.) », p. 15, [consulté le 15 décembre 2020]

<sup>6</sup> SETBON, M., *Risques, sécurité sanitaire et processus de décision*, Collection Médecine des risques, Elsevier, 2004. p. 143

<sup>7</sup> NEVEU, E., *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 7.

<sup>8</sup> Comme le souligne MACHIKOU, N., Professeur Titulaire de Science politique, Vice-Présidente de l'Association Africaine de Science Politique (Séminaire d'action publique internationale, Master 2 Science politique Fondamentale, Université d'Abomey-Calavi 2020) d'une part, la problématisation est le processus de constatation

problématisation à partir des agrégations d'acteurs et un processus de publicisation<sup>9</sup> ou de diffusion large du problème par les médias d'information afin de le faire connaître ou de le rendre public.

En se référant au contexte social béninois et notamment dans le sous-secteur des enseignements primaire et secondaire, il est aisé de présupposer que la fonction enseignante est moins embrassée par le genre, ce qui laisse entrevoir une sous représentativité<sup>10</sup> de la femme à tous les niveaux d'action et de décision du secteur de l'éducation nationale. Cette sous-représentativité demeure et persiste en dépit des réformes successives que connaît l'éducation nationale depuis l'institution de *l'école nouvelle*. Ce constat laisse également supposer que la priorité des réformes publiques éducatives au Bénin a rarement été de mettre l'accent sur certaines particularités de ses ressources humaines à travers, pour l'exemple, la question du genre, mais se focalise plutôt sur certains aspects tel que le contenu des programmes. Or, l'éducation nationale est également un milieu d'actions des réseaux d'acteurs dont l'influence

---

et de construction sociale des problèmes publics, cette phase de problématisation est déterminée dans le temps et dans l'espace. C'est aussi la capacité à percevoir qu'il y a problème. Et cette perception est déterminée dans l'espace. Un problème qui prévaut à Paris peut ne pas prévaloir de la même manière à Cotonou. Il n'en demeure pas moins que cette perception peut aussi circuler de telle sorte que ce qui pose problème dans une entité territoriale quelconque dans le monde peut être transposé ou reçu comme tel dans d'autres contextes territoriaux et politiques. La circulation des perceptions peut se faire par le biais des entrepreneurs de causes au sens de Becker. Il faut entendre par entrepreneurs de causes la circulation ou le mécanisme de publicisation par lesquels des acteurs rendent publics et reconnus un problème. MACHIKOU N., explique alors que trois registres vont permettre d'opérationnaliser cette problématisation à savoir : **le registre du nombre**, ensuite **le registre du scandale** (les victimes) et enfin **le registre de la vertu**. Le registre du nombre interpelle une action de mobilisation sociale. Le registre du scandale n'a pas besoin de mobiliser des foules. Il fait constater des victimes d'une situation problème. Le registre de la vertu est un registre de la théorie, de la théorisation, de la qualification, un mécanisme de mise en visibilité du problème. Cela passe par trois processus : d'abord **nommer le problème**, ensuite **désigner un ou des coupables ou des responsables** par qui le problème est arrivé même lorsqu'il s'agit d'une catastrophe naturelle (la nature comme auteur), enfin **demander des réponses pour la transformation du problème**. D'autre part, la **publicisation** est le processus d'inscription du problème sur l'agenda public. Pour Kingdon, il y a un agenda systémique et un agenda étatique. L'agenda étant l'ensemble des questions qui appellent à un débat public. Il y a quatre mécanismes par lesquels les problèmes sont inscrits à l'agenda : d'abord **le mécanisme de la médiatisation** qui permet de rendre public ou de faire connaître largement le problème au sein de la collectivité nationale ou internationale, ensuite **le mécanisme de l'anticipation** qui consiste au fait qu'une administration décide que la situation qui s'impose à la collectivité publique est un problème social, grave, important qui interpelle une décision publique. En outre **le mécanisme de la mobilisation externe** qui concerne la mobilisation en fait des groupes de pression et enfin **le mécanisme du corporatisme** qui interpelle la logique des lobbies par exemples, le cercle de leurs jeux d'influences qui est structuré en fonction de leurs intérêts. C'est une forme d'institutionnalisation de la cause défendue. Les lobbies et les groupes de pression entrent dans le processus décisionnel non pas par le registre de la vertu, ni de la contestation, c'est-à-dire du scandale, ni du nombre, mais par un tout autre registre qui est celui de l'expertise. Ils ne sortent jamais dans la rue pour protester. Leur pouvoir d'influence et leur pouvoir d'insertion dans l'espace public et politique leur viennent de leur proximité avec les arcanes du pouvoir politique.

<sup>9</sup> Pour les processus de problématisation et de publicisation d'un problème social, voir également GARRAUD, P., Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda, L'année sociologique, 1990, pp. 17- 41.

<sup>10</sup> Le même constat est fait par notre enquêtée : ADELEKE, S., inspectrice des enseignements primaires, entretien du 15 janvier 2021. Selon le ministère des enseignements maternel et primaire, 29% du personnel enseignant sont des femmes contre 71% du personnel enseignant qui sont des hommes. Selon la même source, les femmes représentent 20,84% du personnel administratif contre 79,16% pour les hommes. Op. cit

positive ou négative peut conditionner l'efficacité des politiques publiques du secteur éducatif. L'environnement de toute politique publique est décrit par Patrick Le Galès comme un milieu complexe de réseaux d'actions qu'il définit comme : « *Le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent alors un rôle déterminant dans la mise sur agenda, la décision et la mise en place de l'action publique.* »<sup>11</sup>. Cette étude se veut non seulement une analyse des politiques publiques éducatives<sup>12</sup> en contexte africain mais aussi une réflexion sociologique et féministe des rôles de la femme enseignante dans une société en développement comme le Bénin. L'ancrage théorique féministe de la présente étude peut se comprendre à travers la fonction régulatrice des politiques publiques éducatives au sens où le rappelait Marie-Odile Attanasso : « *Une politique publique sensible au genre prend en compte les rôles, situations, besoins et intérêts des femmes, des hommes, des filles et des garçons. La mise en œuvre des politiques publiques repose sur deux « piliers » essentiels : un ensemble normatif et un système d'acteurs. Elle se fait en utilisant entre autres moyens l'élaboration de lois et de textes réglementaires. C'est à ce niveau que l'Assemblée Nationale a un rôle important à jouer dans la réduction des inégalités en vue de faciliter l'accès à la vie politique à beaucoup plus de femmes.* »<sup>13</sup>. Cependant, il ne s'agit pas de postuler une volonté d'exclusion<sup>14</sup> tous azimuts de la gente

<sup>11</sup> LE GALES, P., « Les réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée. », in LE GALES, P., et THATCHER, M., (dir.), *Les réseaux de politique publique : débat autour des policy networks*, l'Harmattan, 1995, p. 14. Pour DORMAGEN, J-Y., et MOUCHARD, D., « *Une politique publique implique nécessairement une pluralité d'acteurs. On pourrait penser a priori que seuls les responsables politiques (représentants officiels de l'Etat, hauts fonctionnaires, professionnels de la politique) participent à l'élaboration des politiques publiques. Ils jouent effectivement un rôle central dans la mesure où ce sont eux qui disposent (au moins formellement) du pouvoir décisif de prendre les décisions définitives (c'est-à-dire de « trancher » entre plusieurs projets), d'attribuer les ressources publiques, et surtout, ce qui est peut-être le plus important, de conférer une légitimité étatiques aux décisions qui sont adoptées.* » In DORMAGEN, J-Y et MOUCHARD, D., *Introduction à la sociologie politique*, 4<sup>e</sup> édition mise à jour, de Boeck Supérieur, p. 232, 2015

<sup>12</sup> « *Trois principaux aspects structurent la sociologie de l'action publique en contextes africains : les approches sectorielles dominantes, les controverses scientifiques sur les configurations d'acteurs ainsi que les résultats sur la circulation des politiques publiques. (...). Quand on retrace la genèse de l'implantation de l'analyse des politiques publiques en Afrique, on constate tout d'abord une forte représentativité du secteur de la santé, et plus précisément de la politique de lutte contre le VIH/sida. Ce secteur - abordé dans le dossier avec l'article de Clément Soriat est en effet fortement investi par les chercheurs en science politique et en anthropologie politique ayant saisi les formidables opportunités de recherche portées par les bailleurs de fonds.* » Cf. DARBON, D., et PROVINI, M., : « Penser l'action publique en contextes africains. Les enjeux d'une décentralisation », *Gouvernement et action publique*, 2018/2 (n° 2), p. 6

<sup>13</sup> ATTANASSO, M-O., *Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours* République du Bénin, Assemblée nationale, Cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale, Décembre 2012, p. 153

<sup>14</sup> Contrairement à cette position trop tranchée d'ATTANASSO, selon laquelle « (...) les femmes sont exclues de la vie politique. Elles ne sont pas dans les arènes de décision pour se garantir un bon positionnement sur les listes électorales. » in ATTANASSO, M-O., *Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos*

féminine dans la vie publique ou dans le processus de production décisionnelle mais plutôt de constater une réelle domination de la gente masculine qui reçoit son explication de certains conditionnements sociétaux au Bénin.

L'organisation scientifique de cette réflexion sociologique aura donc pour trame théorique non seulement la sociologie savante, compréhensive ou cognitive<sup>15</sup> de Max Weber<sup>16</sup> tout en mettant l'accent sur l'approche institutionnelle<sup>17</sup> mais encore les théories féministes de la sociologie politique. Le féminisme est perçu comme un mouvement politique qui a pour postulat l'affirmation de l'égalité concrète entre les hommes et les femmes dans la sphère de la vie aussi bien privée que publique. Autant dire, le féminisme<sup>18</sup> renvoie à toutes sortes de théories politiques qui ont pour but la dénonciation des inégalités de tous genres faites aux femmes en postulant de nouveaux paradigmes pour transformer ces inégalités sociales dans tous les domaines de la vie privée, publique ou politique. De même, Fifamè Fidèle Houssou Gandonou<sup>19</sup> décrivait le phénomène féministe comme une modalité du combat contre les inégalités sociales notamment dans le contexte africain en se focalisant sur les valeurs universelles de dignité humaine au fondement de l'éthique pour décrire son évolution et son entreprise de déconstruction des préjugés sociaux ou idéologiques sur le genre. Andrée Michel rappelait pour sa part que : « Le mot « féminisme » est entré dans la langue française à partir de 1837. Le Dictionnaire Le Robert le définit comme « une doctrine qui préconise l'extension des droits, du rôle de la femme dans la société »<sup>20</sup>. Dans son article intitulé « Féminisme et sociologie chez

---

jours République du Bénin, Assemblée nationale, Cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale, Décembre 2012, op. cit., p.83

<sup>15</sup> Pour comprendre toute la finalité et l'intérêt des politiques publiques, il importe également de prendre en compte leur dimension cognitive à travers les idées, les normes et les valeurs qui les structurent. C'est ce qu'il faut comprendre des trois modèles d'analyse cognitive des politiques publiques à savoir : le modèle des référentiels, le modèle des paradigmes de Peter HALL et le modèle de la coalition des causes.

<sup>16</sup> WEBER, M., *Economie et société*, Paris : Plon, 1971 (Tome premier ; traduit de l'allemand par Julien Freund, Pierre Kamnitzer, Pierre Bertrand et al. Sous la direction de CHAVY, J., et de DAMPIERRE, E. Pour Weber, l'analyse des faits sociaux ne peut optimiser ses résultats en en séparant les représentations cognitives que les individus leur confèrent selon des registres de valeurs qui leur sont propres.

<sup>17</sup> L'institutionnalisme sociologique qui découle de la théorie des organisations met en avant un certain isomorphisme institutionnel en considérant que les institutions ne sont que l'incarnation et le reflet des comportements sociaux habituels, des croyances culturelles et sociétales qui déterminent non seulement les représentations cognitives des acteurs mais aussi une reproduction des institutions compatibles avec leur forme préexistante. Aussi, le rôle éducatif de la femme enseignante peut-il être analysé comme une évolution positive de l'institution familiale vers l'institution scolaire.

<sup>18</sup> Léon Richer serait le père fondateur du féminisme selon Hubertine Auclert et Simone de Beauvoir d'après le site d'information <https://actu.fr>

<sup>19</sup> HOUSSOU GANDONOU, F.,F., *Les fondements éthiques du féminisme :Réflexions à partir du contexte africain*, Globethics.net, 1<sup>ère</sup> édition Octobre 2016

<sup>20</sup>MICHEL, A., in *Le féminisme* (2007), Introduction, pp5-10, Que sais-je ? « Depuis trente-cinq ans la théorie féministe a forgé des concepts nouveaux pour l'analyse de la situation des femmes, concepts qui se sont imposés dans la langue française et ont trouvé leur légitimité dans le Robert. Les féministes d'aujourd'hui dénoncent le

Célestin Bouglé : une question secondaire ? ». Thomas Hirsch postulait justement l'idée selon laquelle : « *La question de la transformation du statut et des droits des femmes ne cesse d'être d'actualité. De ce fait, elle s'impose aux « sociologues », pour peu que l'on rende au terme le sens large dans lequel il était utilisé et revendiqué depuis la dernière décennie du XIXe siècle.* »<sup>21</sup>. Mais Andrée Michel met toutefois en garde le chercheur de sexe masculin contre le piège voire le péché de l'androcentrisme<sup>22</sup> exactement à l'instar de l'ethnocentrisme voire du statocentrisme lorsqu'il faut produire des résultats de recherche sur la situation et les conditions sociales de la femme. Cette construction politique ou sociologique sur la question du genre demeure néanmoins relativisable voire limitée autant que le rappelait Thomas Hirsch lorsqu'il affirmait que : « *La transposition d'une acception sociologique des individus à la question de la construction sociale des sexes demeure limitée – ne serait-ce que parce que ces écrits ne quittent guère le domaine moral et pratique, et que la femme demeure abordée et définie par son rapport à la famille.* »<sup>23</sup>

Pour comprendre comment les institutions influencent le comportement des individus, les néo-institutionnalistes mettent en avant deux perspectives : « une perspective calculatrice et une perspective culturelle »<sup>24</sup>. La perspective calculatrice met un accent particulier sur le comportement plutôt stratégique des individus qui cherchent ainsi à maximiser leurs propres intérêts en profitant au mieux des informations générées par les institutions et privilégier en conséquence les moyens efficaces pour s'assurer un résultat favorable. Mais selon la perspective culturelle, celle qu'il faut prendre en compte pour cette analyse, c'est la vision du monde de l'individu à travers le filtre culturel<sup>25</sup> distillé

---

« *sexisme* » tout comme les Noirs aux États-Unis ou les travailleurs de couleur en France accusent le racisme, le *sexisme* étant « l'attitude de discrimination à l'égard du sexe féminin » Cf. MICHEL, A., in *Le féminisme* (2007), Introduction, pp5-10, Que sais-je ?

<sup>21</sup> HIRSCH, T., « Féminisme et sociologie chez Célestin Bouglé : une question secondaire? », in *Revue Les Études Sociales* 2017/1 (n° 165), pp. 51 à 76

<sup>22</sup> « *Mais, pour les féministes, la phallogratie, que certaines appellent aussi l'androcratie ou le système patriarcal, n'est pas uniquement une domination. C'est aussi un système qui utilise soit ouvertement soit de façon subtile tous les mécanismes institutionnels et idéologiques à sa portée (le droit, la politique, l'économie, la morale, la science, la médecine, la mode, la culture, l'éducation, les mass media, etc.) pour reproduire cette domination des hommes sur les femmes, de même que le capitalisme les utilise pour se perpétuer. On voit donc que les définitions du féminisme et les concepts imposés à la langue française par la lutte féministe de ces dix dernières années sont plus variés et ont une signification plus large que celle des dictionnaires.* » Cf. MICHEL, A. in *Le féminisme* (2007), Introduction, pp5-10, Que sais-je ?

<sup>23</sup> HIRSCH, T., « Féminisme et sociologie chez Célestin Bouglé : une question secondaire? », *Revue Les Études Sociales* 2017/1 (n° 165), pp. 51 à 76, op. cit.

<sup>24</sup> HALL, P., A., TAYLOR, R. C. R., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». In : *Revue française de science politique*, 47<sup>e</sup> année, n°3-4, 1997, pp. 469-496. (Traduit de l'Anglais par BAILLON, J-F.). [En ligne] disponible sur Persée <http://www.persee.fr> [consulté le 12 janvier 2021]

<sup>25</sup> Nous retenons ici la définition du concept de culture telle quelle a été fournie et historicisée par ROCHER, G., à savoir : « *un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises*

par les institutions qui doit l'emporter et donc une perspective essentiellement cognitiviste sans conséquence du comportement stratégique des acteurs. Ceux-ci mus, chacun par ses propres intérêts, produisent leurs actions et interactions dans un environnement totalement interdépendant, ce qui amène Patrick Hassenteufel à considérer que : « *L'action publique n'est plus alors conçue comme un enchaînement linéaire de séquences mais comme le produit d'interactions multiples entre divers acteurs.* »<sup>26</sup>. L'analyse des politiques publiques voire de l'action publique est récente<sup>27</sup> dans le contexte politique béninois d'où l'importance ici de mettre l'accent sur la dimension historique des politiques publiques dans ce pays dans la construction ou non des mises à l'agenda politique d'un problème public. C'est ce que soulignaient déjà Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, lorsqu'ils affirmaient que : « *Les politiques publiques sont toujours situées historiquement dans des sociétés données, organisées par des rapports sociaux, [...], des pratiques politiques qui varient dans le temps et dans l'espace. Cela n'empêche pas de tester des modèles d'analyse transversaux, mais à condition de prendre en compte les contextes historiques dans lesquels ils s'insèrent* »<sup>28</sup>. Cette spécificité relative des contextes socio-historiques qui accompagnent la formulation des politiques publiques n'est pas propre qu'au cas béninois mais à toute l'Afrique<sup>29</sup> dans une logique de mimétisme institutionnel. Pour Nadine Machikou<sup>30</sup>, à l'instar de Darbon et Proveni<sup>31</sup>, la

---

*et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte.* ». Voir ROCHER, G., « Introduction à la sociologie », « Première partie : L'action sociale, chapitre 4 », pp. 101-127. Montréal : Les Éditions Hurtubise 3<sup>e</sup> édition, 1995, p. 15

<sup>26</sup> HASSENTEUFEL, P., « Do policy networks matter ? Lifting descriptif et analyse de l'Etat en interaction », in LE GALES, P., et THATCHER, M., (dir.), *Les réseaux de politique publique : débats autour des policy networks*, op. cit., p. 97

<sup>27</sup> Comme l'écrivait KAKAI, S.H.F., : « *Sans exagération, on peut affirmer qu'il existe très peu d'analystes de politiques publiques dans les administrations publiques ouest-africaines susceptibles d'utiliser les concepts d'action publique, d'appréhender les approches d'analyse et d'utiliser aisément les instruments d'action publique.* » In KAKAI, S.H.F., « La réception des modèles de mise en problème : regard critique sur des cas nationaux en Afrique subsaharienne », Afrilex, octobre 2020, p. 13.

<sup>28</sup> LASCOUMES, P., Le GALÈS, P., *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 8

<sup>29</sup> Selon ENGUELEGUELE, M., : « *Il ne saurait y avoir (...) de polices sur le terrain africain, puisqu'il n'y a pas de capacité ; il n'y a pas non plus de capacité parce qu'il n'y a pas de représentation de ce qu'est l'Etat ; puisqu'il n'y a pas d'Etat, il ne peut y avoir d'action publique* ». cf. ENGUELEGUELE, M., « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n°1, 2008, p. 6.

<sup>30</sup> MACHIKOU, N., « La sédimentation d'une communauté de connaissance au cœur de l'action publique. Un nouveau souffle venu d'Afrique ? » in HOURQUEBIE, F., *La doctrine dans l'espace africain francophone*, Bruxelles, Bruylant, 2014.

<sup>31</sup> « *Si l'interrogation de la circulation des concepts se pose a priori, c'est bien en raison de la trajectoire de l'Etat et, en l'occurrence, de la configuration de politiques publiques dans des systèmes politiques marqués par des États et des sociétés dont les processus d'institutionnalisation historique ne sont que partiellement complémentaires. Alors que l'ancrage de l'analyse des politiques publiques s'est, au départ, effectué en résonance avec la sociologie de l'Etat (Bezes, Pierru, 2010), notamment pour étudier sa transformation sur le temps long et la validité de la définition weberienne de l'État dit « moderne », cette imbrication est désormais moins systématique au Nord alors qu'elle demeure fondamentale pour l'analyse*

circulation des modèles<sup>32</sup> d'analyse des politiques publiques ou de l'action publique des sociétés développées vers les sociétés en développement emprunte la voie du mimétisme institutionnel ce qui démontre à suffisance l'inexistence ou l'extranéité de l'Etat en Afrique dans la mesure où c'est par les politiques voire l'action publique<sup>33</sup> que l'Etat se construit et se constitue. C'est en mettant l'accent sur ce triptyque – absence d'Etat en Afrique donc absence de politique publique en Afrique ; mimétisme administratif ou institutionnel ; et importance de l'action publique dans la refondation<sup>34</sup> de l'Etat – que Nadine Machikou reconnaît à ces trois registres : « *Un enjeu épistémologique fondamental à travers lequel on peut évaluer la capacité des politiques publiques à refonder la connaissance sur le politique en Afrique* »<sup>35</sup>.

En préconisant également une méthode archivistique et documentaire, cette étude reposera également sur les récits de vie ou des témoignages de certains acteurs du terrain. Il ressort, en effet, des constatations de l'ensemble de nos enquêtés que la femme enseignante est beaucoup trop laissée pour compte dans les objectifs de réformes des politiques publiques de renforcement de capacités du système éducatif au Bénin. Ce constat empirique appelle de notre part une question fondamentale de recherche : dans les réformes publiques éducatives au Bénin, la femme enseignante occupe une place beaucoup moins visible alors qu'elle représente

---

*des politiques publiques, a fortiori « ailleurs » (Artigas, 2010).* » Cf. DARBON, D. et PROVINI, M. : « Penser l'action publique en contextes africains. Les enjeux d'une décentralisation », Gouvernement et action publique, 2018/2 (n° 2), op. cit., p. 2

<sup>32</sup> Pour DARBON et PROVINI : « *La généalogie de l'analyse des politiques publiques révèle comment cette « sous-discipline » (Boussaguet, Surel, 2015) de la science politique s'est institutionnalisée sur la base de travaux empiriques nord-américains et européens. Cette géographie scientifique n'est pas sans conséquence sur la configuration de concepts et de théories élaborés à partir des observations effectuées au Nord, c'est-à-dire dans des États dits démocratiques et développés, et sur leur prétention à l'universalité.* » Cf. DARBON, D. et PROVINI, M. : « Penser l'action publique en contextes africains. Les enjeux d'une décentralisation », Gouvernement et action publique, 2018/2 (n° 2), op. cit., p. 1

<sup>33</sup> Il faut entendre ici l'action publique au sens que lui donnent DARBON et PROVINI à savoir une : « *construction partagée entre un ensemble d'acteurs étatiques et non étatiques, de réponses à des problèmes au sein d'une société* » Cf. DARBON, D., et PROVINI, M., « Penser l'action publique en contextes africains. Les enjeux d'une décentralisation », Gouvernement et action publique, 2018/2 (n° 2), op. cit., p. 7

<sup>34</sup> Pour DARBON et PROVINI : « *L'étude des politiques publiques en contextes africains a essentiellement adopté une perspective en termes d'« action publique » plutôt que de « politique publique » pour souligner la construction partagée entre un ensemble d'acteurs, étatiques et non étatiques, de réponses à des problèmes au sein d'une société (Thoënic, 1998). Cette approche en sociologie de l'action publique est particulièrement pertinente dans les contextes africains où l'aide internationale génère une multiplication d'acteurs liés aux projets de développement et où l'on observe « une action publique éclatée » (Lascoumes, 1996, p. 334), c'est-à-dire marquée par une multitude de programmes et de projets dans différents secteurs concernés, a priori peu régulés par un acteur étatique diffracté et aux faibles capacités.* » » Cf. DARBON, D. et PROVINI, M., : « Penser l'action publique en contextes africains. Les enjeux d'une décentralisation », Gouvernement et action publique, 2018/2 (n° 2), p. 7

<sup>35</sup> MACHIKOU, N., « La sédimentation d'une communauté de connaissance au cœur de l'action publique. Un nouveau souffle venu d'Afrique ? » in HOURQUEBIE, F., *La doctrine dans l'espace africain francophone*, Bruxelles, Bruylant, op. cit.

naturellement une ressource efficiente pour l'optimisation de ces réformes publiques. Nous analyserons cette question en y répondant dans un raisonnement dialectique. Aussi, verrons-nous, dans un premier temps comment la femme enseignante intéresse peu les politiques publiques éducatives (I) puis dans un second temps, comment elle pourrait mieux impacter positivement l'optimisation des réformes éducatives nationales (II).

## I) LA FEMME ENSEIGNANTE, UNE MINORITE PEU VISIBLE DANS LES REFORMES PUBLIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

La réforme de l'éducation nationale au Bénin intervient dans le champ politique<sup>36</sup>, lequel est traversé et parfois tenaillé par le jeu et les logiques d'acteurs. Le sort des politiques publiques dépend non seulement de ce qu'en décident les acteurs qui les formulent mais encore de ce qu'en font les acteurs qui les mettent en œuvre. Sèdagban Hygin Faust Kakaï faisait déjà le même constat lorsqu'il soulignait, à juste titre, que : « *La réalité empirique permet de mettre en évidence la typologie des acteurs de James Mahoney et Kathleen Thelen pour montrer que les politiques publiques peuvent réussir ou échouer à partir de la seule volonté des acteurs administratifs ou des acteurs politico-administratifs.* »<sup>37</sup>. Dans cette première partie de notre réflexion, nous verrons d'abord comment la place occupée par la femme enseignante dans le système de l'éducation nationale au Bénin fait d'elle un sujet en minorité dans l'édification des politiques publiques de réforme des enseignements primaire et secondaire (A) pour ensuite montrer que la femme enseignante au Bénin a été plus souvent un objet minoré ou délaissé des politiques publiques de l'éducation nationale (B).

### A) LA FEMME ENSEIGNANTE, SUJET MINORITAIRE DES REFORMES PUBLIQUES DE L'EDUCATION

<sup>36</sup> Comme le dit BOURDIEU, P., : « *Le champ politique est le lieu où s'engendrent, dans la concurrence entre les agents qui s'y trouvent engagés, des produits politiques, problèmes, programmes, analyses, commentaires, concepts, événements, entre lesquels les citoyens ordinaires, réduits au statut de « consommateurs », doivent choisir, avec des chances de malentendu d'autant plus grandes qu'ils sont plus éloignés du lieu de production* ». Voir BOURDIEU, P., « La représentation politique ». In : Actes de la recherche en sciences sociales, pp. 3-24. Vol. 36-37, février/mars 1981, pp. 3-4

<sup>37</sup> KAKAÏ, S.H.F., « La réception des modèles de mise en problème : regard critique sur des cas nationaux en Afrique subsaharienne », Afrilex, octobre 2020, op. cit., pp. 13-14

Globalement, la femme est peu représentée dans les différents secteurs de la fonction publique au Bénin. Le secteur de l'éducation nationale qui n'échappe pas à ce constat<sup>38</sup> est la preuve d'un manque d'actions hardies des politiques publiques en la matière afin de conjurer ce phénomène qui peut être regardé comme un véritable problème social. Ce problème social peut être analysé sous deux angles. D'une part, la femme enseignante serait un sujet minoritaire des programmes d'actions de réforme dans l'éducation nationale par sa quasi-absence dans le cercle des organes de décision ou de force de proposition (1) et d'autre part en raison du faible taux de sa participation dans l'exécution des programmes scolaires (2).

### 1) Une minorité peu visible dans les sphères du pouvoir décisionnel

Dans une approche holistique, les études sociologiques du genre au Bénin rendent compte du faible taux de représentativité<sup>39</sup> des femmes dans les différentes strates décisionnelles de l'organisation ou de la hiérarchie sociale que sont la strate économique, la strate politique ou administrative, la strate intellectuelle et la strate militaire. Ces différentes strates du contrôle social disposent chacune pour exister et s'imposer dans la hiérarchie de l'organisation sociale des ressources essentielles que Pierre Bourdieu qualifie de capital (le capital social<sup>40</sup>, le capital économique, le capital culturel)<sup>41</sup>. Les femmes sont donc peu représentées partout dans les

---

<sup>38</sup> Ce constat est fait par notre enquêtée : Sabine A., inspectrice des enseignements primaire et maternel, entretien du 15 janvier 2021

<sup>39</sup> Selon le ministère des enseignements maternel et primaire, 29% du personnel enseignant sont des femmes contre 71% du personnel enseignant qui sont des hommes. Selon la même source, les femmes représentent 20,84% du personnel administratif contre 79,16% pour les hommes

<sup>40</sup> Pour PAQUET, G. et TELLIER, B., : « *Le capital social est aussi envisagé comme une ressource qu'un individu peut « posséder » et dont il peut user : réseaux d'amis ou de connaissances, savoir-faire social, influence sociale par le biais de l'adhésion à des organisations civiques ou communautaires.* ». PAQUET, G. et TELLIER, B., « Les facteurs sociaux de la santé », in LEMIEUX, V., BERGERON, P., BÉGIN, C. et BÉLANGER, G., (dir.), *Le système de santé au Québec. Organisations, acteurs et enjeux*. Chapitre 3, pp. 65-89. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2003, [en ligne], texte disponible dans « Les classiques des sciences sociales (TREMBLAY, J-M) », pp. 30 et 31, [consulté le 17 janvier 2021]. Selon le Lexique de Science politique, « *Dans la théorie de Pierre BOURDIEU, (le capital social est une) notion désignant l'ensemble des ressources relationnelles détenues par les agents sociaux, complémentaires du capital économique (revenus, patrimoine) et du capital culturel (diplômes, connaissances des codes, maîtrise de certains savoirs). Posséder un fort capital social consiste à bénéficier d'un important réseau de relations durables (carnet d'adresses, relations sur lesquelles s'appuyer, degré d'extension de la famille, amis, connaissances, collègues...)* », in Lexique de Science Politique, (dir.), NAY, O., 4<sup>e</sup> édition, Dalloz, p. 58, 2017

<sup>41</sup> BOURDIEU, P., « Les trois états du capital culturel ». In : Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 30, novembre 1979. L'institution scolaire pp. 3-6, [en ligne], disponible sur Persée <http://www.persee.fr> [consulté le 14 janvier 2021]

arènes de la production décisionnelle<sup>42</sup> mais elles n'y sont pas absentes<sup>43</sup>. Pour Attanasso, « *Les hommes continuent d'occuper majoritairement les postes clés à tous les niveaux dans les sphères décisionnelles dans tous les secteurs et dans la politique.* »<sup>44</sup>. Si le secteur de l'enseignement primaire et secondaire relève à juste titre des strates politico-administrative et intellectuelle, l'analyse sociologique du cas béninois à travers l'édification de ses politiques publiques de l'éducation nationale montre une faible implication de la femme enseignante dans la chaîne de production décisionnelle. Cela dit, la femme enseignante fait partie de la minorité dominée dans le processus d'élaboration des politiques publiques du secteur de l'éducation au Bénin. En effet, une lecture sociologique de l'élite dirigeante des milieux de l'éducation nationale au Bénin sous la méthode décisionnelle ou positionnelle de Robert DAHL<sup>45</sup>, débouche sur deux constatations : d'abord, au niveau global des effectifs des corps enseignants, les femmes enseignantes sont en sous-effectif. Ce constat induit naturellement une conséquence qui se traduit ensuite par leur sous-représentativité<sup>46</sup> dans la classe des élites dirigeantes du secteur de l'éducation. Cette sous-représentativité n'est pas mise à mal même lorsque la tête du ministère en charge de l'éducation nationale est dirigée par une femme, qu'elle relève ou non du corps des enseignants. Pourtant, d'un point de vue démographique, la population des femmes<sup>47</sup> est plus élevée au Bénin que celle des hommes. Mais lorsqu'il faut considérer leur évolution dans la sphère de l'administration publique, le constat est celui de leur sous-effectif comme en témoigne le secteur de l'éducation nationale. En effet, l'éducation nationale peut être regardée comme une organisation ou un système éducatif où interagissent plusieurs acteurs. Les uns participent de la superstructure stratégique et décisionnelle de l'organisation tandis que les autres œuvrent dans la mise en œuvre des orientations formulées ou décidées au sommet de la hiérarchie de l'organisation. Même si les femmes enseignantes sont présentes dans la sphère

---

<sup>42</sup> Selon le réseau d'acteurs et d'observatoire de la société civile Social Watch Bénin, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme en 2021, « *Au Bénin, malgré les programmes portant sur la promotion des femmes, les hommes sont toujours majoritaires dans toutes les instances de décision du pays* » et de rappeler un récent rapport de l'ONU selon lequel : « les femmes sont, à l'heure actuelle, encore sous-représentées dans la sphère publique et restent minoritaires dans les postes de prises de décisions ».

<sup>43</sup> Pour P. ABAYOMI, école primaire de Tourou, entretien du 12 mars 2021, « *Même si les femmes sont sous-représentées dans le secteur de l'éducation nationale, elles n'y sont pas absentes* »

<sup>44</sup> ATTANASSO, M-O., *Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours* République du Bénin, Assemblée nationale, Cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale, Décembre 2012, p. 115, op. cit.

<sup>45</sup> DAHL, A.R., 1961 - *Who governs ? Democracy and Power in an American City*, New Haven, Yale University Press, [traduction française par BIRMAN, P. et BIMBAUM, P., *Qui gouverne ?* Paris, A. Colin, 1971].

<sup>46</sup> Pour rappel les femmes représentent 20,84% du personnel administratif contre 79,16% pour les hommes d'après le ministère des enseignements maternel et primaire.

<sup>47</sup> Selon les données statistiques de l'INSAE en 2021, « *les femmes représentent plus de 52% de la population béninoise* »

des organes de décision de l'éducation nationale, elles restent néanmoins dominées par leur nombre<sup>48</sup> comparativement à leur collègues hommes. Ce constat sociologique est également valable dans l'organisation ou la configuration des organes d'exécution de l'éducation nationale.

## 2) Une minorité peu agissante dans les sphères d'implémentation des décisions publiques en milieu scolaire

Considéré dans son ensemble, le corps enseignant au Bénin reste dominé par la gende masculine. Ce problème de faible taux<sup>49</sup> d'effectif de la gende féminine dans les effectifs des corps enseignants au Bénin peut recevoir plusieurs explications sociologiques<sup>50</sup> parmi lesquelles : les phénomènes de déscolarisation<sup>51</sup> précoce de la jeune fille ; l'hostilité du milieu familial pour la scolarisation des filles ; les représentations sociales ou plus concrètement la culture persistante peu valorisante du rôle de la femme dans les sociétés traditionnelles<sup>52</sup> ou archaïques. Cette panoplie de problèmes sociaux ne manque pas d'avoir des répercussions sur le parcours scolaire des élèves filles. Autant de facteurs socioculturels qui défavorisent la scolarisation et la promotion des jeunes filles élèves appelées à devenir comme leurs homologues garçons, des actrices de leur société. Certes, depuis plus de deux décennies maintenant, le problème de la scolarisation des jeunes filles est au cœur d'un phénomène de politisation<sup>53</sup> dans la mesure où les politiques publiques du secteur de l'éducation nationale

<sup>48</sup> Selon le ministère des enseignements maternel et primaire, 29% du personnel enseignant sont des femmes contre 71% du personnel enseignant qui sont des hommes. Selon la même source, les femmes représentent 20,84% du personnel administratif contre 79,16% pour les hommes. Op. cit.

<sup>49</sup> Pour rappel sur le même constat, selon le ministère des enseignements maternel et primaire, 29% du personnel enseignant sont des femmes contre 71% du personnel enseignant qui sont des hommes. Selon la même source, les femmes représentent 20,84% du personnel administratif contre 79,16% pour les hommes. Op. cit.

<sup>50</sup> Ces explications sociologiques découlent des imaginaires collectifs qui dominent au sein de la société béninoise sur la femme et sa place au sein des communautés ethniques ou culturelles.

<sup>51</sup> D'après un rapport 2017 de l'UNICEF-BENIN « L'école [est] inaccessible à 43% des filles et 36% des garçons des ménages pauvres » in UNICEF-BENIN Extrait de l'Analyse de la situation des enfants au Bénin (SITAN 2017)

<sup>52</sup> ATTANASSO M-O., transposait le même constat dans l'arène de la vie politique et du militantisme pour affirmer que : « *De par sa nature et son éducation traditionnelle qui l'ont toujours confinée dans une position d'infériorité, la femme dahoméenne et aujourd'hui béninoise redoute les contraintes du militantisme (les réunions, la prise de parole en public, pose des affiches, etc.). C'est ce qui explique que parmi les femmes qui adhèrent à des partis, on en compte peu qui sont de véritables militantes.* » in ATTANASSO, M-O., *Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours*, République du Bénin, Assemblée nationale, Cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale, Décembre 2012, p 176

<sup>53</sup> « *La politisation — définie comme attention accordée au fonctionnement du champ politique — dépend fondamentalement du degré auquel les agents sociaux ont le sentiment de se retrouver dans le déroulement des événements politiques, donc de leur trouver un sens (sentiment de la compétence politique). Elle varie par conséquent en fonction de la possibilité de leur donner ce sens et suppose une compétence spécifique s'analysant comme la capacité à opérer une construction proprement politique de l'espace politique (compétence politique)* ». In Daniel GAXIE, « Le cens caché », Editions Le Seuil, 1978. Collection Sociologie Politique. In : Réseaux, 1987, volume 5 n°22. pp. 29-51, p. 31. [En ligne], disponible sur Persée :

s'évertuent dans des programmes de promotion de la scolarisation massive des jeunes filles mais sans réellement impacter socialement<sup>54</sup>. Les femmes enseignantes sont toujours peu visibles dans les arènes d'exécution des politiques publiques de l'éducation nationale. En effet, comme dans la sphère de l'élite dirigeante des secteurs de l'éducation, les femmes enseignantes sont également peu visibles dans les administrations chargées de l'opérationnalisation des décisions émanant de la hiérarchie. De fait, l'administration qui est chargée de traduire en actes les décisions publiques prônées par l'élite dirigeante conserve naturellement un pouvoir d'influence sur l'autorité décisionnelle. Ce pouvoir d'influence peut être investi à toutes fins utiles pour amener le pouvoir décisionnel à infléchir sa position sur tel ou tel aspect des programmes que l'administration est appelée à exécuter. Ainsi, la sous-représentativité de la femme enseignante dans cette sphère opérationnelle des programmes dédiés aux secteurs de l'éducation nationale ne permet pas une meilleure défense des droits et intérêts corporatistes de la femme enseignante.

## ***B) LA FEMME ENSEIGNANTE, OBJET MINORE DES REFORMES PUBLIQUES DE L'EDUCATION***

Les réformes sectorielles de l'éducation nationale peuvent porter sur plusieurs objets selon les priorités définies par les pouvoirs publics. Si l'éducation nationale au Bénin a souvent été la cible des réformes publiques, il n'en demeure pas moins que le choix des actions définies accorde moins la priorité aux acteurs au rang desquels la femme enseignante en privilégiant la réforme des curricula (1) toutes choses qui n'est pas sans avoir des conséquences sur la qualité des ressources humaines de l'éducation nationale (2).

### **1) Un objet minoré au profit des réformes des curricula adoptés en milieu scolaire**

Les réformes de l'éducation nationale au Bénin ont rarement pris en compte la question du genre dans la quête de performance de ses ressources humaines à divers niveaux de charges académiques et de responsabilités administratives. En effet, depuis l'institution en 1975 de *l'école nouvelle*<sup>55</sup> qui a pris la suite du modèle de *l'école coloniale* inspirée du modèle français,

---

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso\\_0751-7971\\_1987\\_num\\_5\\_22\\_1237](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_0751-7971_1987_num_5_22_1237) accès le 15 décembre 2020

<sup>54</sup> A en croire notre enquête Salifou H. enseignant au CEG de Tchaourou, entretien du 06 février 2021, depuis leur création ou ouverture, les lycées ou internats pour filles n'ont pas connu une réelle politique de suivi et d'évaluation à telle enseigne qu'on ne sait même pas ce que deviennent globalement les jeunes filles élèves qui y ont effectué leur parcours scolaire. Très peu franchissent le cap du Baccalauréat pour poursuivre avec des études universitaires.

<sup>55</sup> La réforme appelant à l'institution d'une école nouvelle a été décidée par le gouvernement révolutionnaire du Général Mathieu KEREKOU et avait pour objectif d'adapter les contenus des programmes scolaires aux réalités

l'éducation nationale au Bénin a connu plusieurs réformes parmi lesquelles *le Programme d'Ajustement Structurel (PAS)* dont la finalité politique résidait dans la réduction des effectifs des corps enseignants, *l'incitation au libéralisme économique et la promotion des établissements privés d'enseignement, l'assainissement du service public ; la vision stratégique des états généraux de l'enseignement des années quatre-vingt-dix (1990)* à travers un document-cadre de politique éducative<sup>56</sup> dont les objectifs<sup>57</sup> étaient de diagnostiquer l'échec de la réforme de *l'école nouvelle* en prônant une réforme des secteurs de l'enseignement axée sur les résultats, la performance technique et proactive des jeunes apprenants, le dynamisme, la compétitivité, la massification des taux de scolarité ; et de plus en plus en vogue aujourd'hui, la *réforme curriculaire* qui mise sur l'approche par compétence, une approche pédagogique dont la finalité consiste à déceler et à agir sur les défaillances structurelles<sup>58</sup>, à créer un cadre d'émulation et d'apprentissage collectif des apprenants. Ainsi, et de façon linéaire, l'éducation nationale a opéré plusieurs réformes publiques de son secteur en partant *d'une approche par contenu* (l'école nouvelle sous la révolution marxiste-léniniste<sup>59</sup>) via *l'approche par objectifs* (dès le renouveau démocratique avec le document-cadre de la politique éducative) à *l'approche par compétence* (au début des années deux mille). Comme on peut le constater, le contenu de ces politiques de réformes publiques a globalement sous-estimé, par oubli ou par omission, la question de *l'approche genre* dans le pilotage et la mise en œuvre des programmes scolaires. D'une manière générale, la dernière réforme axée sur *l'approche par compétence* ne fait pas l'unanimité au sein même du personnel<sup>60</sup> enseignant des milieux scolaires. Cette approche est d'autant décriée qu'il lui est reproché de ne pas suffisamment prendre en compte la question de la qualité même du personnel enseignant au rang desquels des hommes et des femmes. Celles-ci étant en sous-effectif, la relégation au second plan du rôle, de la compétence et de la qualité du personnel enseignant est encore plus critique lorsqu'il s'agit de la place de la femme enseignante dans l'édification des politiques publiques qui réforment le secteur de l'éducation.

---

locales du Bénin, la promotion des langues locales à travers l'enseignement maternel et primaire, la généralisation de l'enseignement à toutes les couches sociales.

<sup>56</sup> Document-cadre adopté en 1991 par le Conseil des ministres du gouvernement du renouveau démocratique comme une nouvelle vision de la réforme de l'école nouvelle. Voir DANGBENON, A.

<sup>57</sup> On lira également DANGBENON, A., *Problématique de la gratuité de l'école : cas de la circonscription scolaire d'Akpro-Misséréte au Bénin*, mémoire, Université d'Abomey-Calavi, option développement communautaire, 2010, consulté en ligne le 30 janvier 2021 [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)

<sup>58</sup> HOUNKPE, A.D.G., « Les réformes curriculaires au Bénin : identifier les défaillances structurelles pour plus d'efficience » pp. 143-161, in *Pensée Plurielle*, 2015/1 (N°38)

<sup>59</sup> Courant idéologique et politique qui a été le modèle théorique du gouvernement révolutionnaire mis en place par le Président Mathieu KEREKOU.

<sup>60</sup> De l'avis de nos enquêtés, cette nouvelle réforme de leur milieu professionnel n'est ni efficace ni adaptée aux réalités de l'apprenant en contexte béninois.

Ce manque de vision genrée des politiques publiques en matière de choix des politiques nationales de l'éducation ne manque pas d'avoir des conséquences sur la qualité des pilotages et des mises en œuvre des programmes d'instruction et d'enseignement dispensés aux apprenants.

## 2) Un objet minoré au détriment d'une démarche qualité des ressources humaines en milieu scolaire

Aucune organisation sociale, fiable, ne peut évoluer avec les contraintes de son environnement sans intégrer la démarche qualité pour son développement et sa quête de performance. L'Etat<sup>61</sup> qui est une organisation sociale, humaine et politique au-dessus de toute intelligence n'échappe pas non plus à cette exigence de qualité dans le choix et la formulation de ses politiques publiques. De manière générale, lorsqu'on s'en tient à l'histoire des réformes publiques du secteur des enseignements primaire et secondaire au Bénin, on peut affirmer que la classe dirigeante à travers les gouvernements successifs a toujours eu à cœur un objectif de qualité des programmes scolaires ou de l'école. Mais cette démarche qualité ne cible pas assez le personnel enseignant<sup>62</sup> et encore moins parmi eux, les femmes enseignantes, pour leurs qualités exceptionnelles capitalisables dans les processus d'initiation et de formation des jeunes apprenants. L'expérience actuelle de l'approche par compétence montre amplement les faiblesses de ces réformes publiques de l'éducation nationale qui misent peu sur l'humain en tant que ressource indispensable pour la réussite du secteur scolaire. De même, l'absence d'une politique genrée de l'éducation nationale capable de faire une place croissante à la femme enseignante tant dans la sphère décisionnelle que dans la sphère opérationnelle peut avoir un impact négatif sur la qualité des institutions scolaires et sur la production intellectuelle des apprenants. En effet, la relégation au second plan des femmes enseignantes tant par leur effectif insuffisant que par le manque de leur réelle implication dans les rouages de l'action publique de l'éducation nationale joue contre l'efficacité des politiques éducatives. Cependant, cette relégation au dernier plan de la femme enseignante, ne découle pas systématiquement d'une volonté d'exclusion du genre dans les arènes de pouvoir et d'implémentation des politiques

<sup>61</sup> La définition sociologique de l'Etat donnée par WEBER est la suivante : « Nous entendons par Etat, – une entreprise politique de caractère institutionnel – lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès dans l'application des règlements le monopole de la contrainte physique légitime [...]. » In WEBER, M., Economie et société, t<sub>1</sub>, Paris, Plon, 1971, p. 97.

<sup>62</sup> Selon notre enquête Victorin S. enseignant au CEG ALBARIKA, entretien du 05 février 2021, « Le personnel enseignant est le parent pauvre des réformes du système éducatif dans ce pays. Il est laissé pour compte. Il l'est encore plus lorsqu'il s'agit du personnel féminin. Aucune politique depuis des années pour les cibler et agir sur nos conditions de vie et de travail alors qu'on est sur le terrain. »

éducatives. Cette assertion se veut en contrepied de celle d'ATTANASSO, selon laquelle « (...) les femmes sont exclues de la vie politique. Elles ne sont pas dans les arènes de décision pour se garantir un bon positionnement sur les listes électorales. »<sup>63</sup>. En effet, cette relégation s'explique surtout par les multiples raisons<sup>64</sup> qui conditionnent le faible taux de scolarité et les échecs scolaires<sup>65</sup> des jeunes filles. On pourrait donc parler d'une sorte de sélection naturelle qui continue de produire sur la gente féminine ses conséquences à l'âge de mener une vie active et de s'impliquer par sa position sociale ou son emploi dans le choix et la réalisation des fondamentaux des destins communs de sa collectivité. De manière générale, l'illettrisme et l'analphabétisme sont des phénomènes sociaux croissants en Afrique. Ils n'épargnent aucune couche sociale et les femmes en sont les plus touchées comparativement aux hommes. Pour Marc Éric GRUÉNAIS et Roland POURTIER<sup>66</sup> qui rappelait des études statistiques du PNUD<sup>67</sup>, beaucoup de pays d'Afrique parmi lesquels le Bénin se retrouve malheureusement en tête des faibles taux de scolarisation et d'alphabétisation par rapport à la population mondiale. Cet aspect n'est pas méconnu des politiques publiques de l'éducation nationale au Bénin qui en viennent aujourd'hui encore à promouvoir la gratuité de l'école en vue de l'accroissement des taux de scolarité des deux sexes et surtout dans une perspective efficiente de politiques éducatives du genre. L'objectif de ces politiques publiques éducatives de gratuité est, entre autres, de favoriser ou de promouvoir la participation citoyenne des femmes aussi bien dans la vie publique que politique de l'Etat dans un contexte de démocratisation et de décentralisation<sup>68</sup>.

<sup>63</sup> ATTANASSO, M-O., *Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours* République du Bénin, Assemblée nationale, Cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale, Décembre 2012, op. cit., p.83

<sup>64</sup> Pour UNICEF-Bénin qui met l'accent sur les barrières liées aux inégalités genre, « de nombreux observateurs persistent à dire que malgré les progrès réalisés en matière de promotion du genre et de scolarisation des filles, l'école béninoise continue à être une fabrique d'inégalité de genre »

<sup>65</sup> Selon une source du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH), le rapport sur le développement humain au Bénin en date de 2005 estime que seuls 43,4% des hommes et 26,4% des femmes sont alphabétisés au Bénin pour un taux de 35,4% sur l'ensemble de la population béninoise. Cf. République du Bénin et PNUD, Rapport sur le Développement Humain au Bénin, VIH/SIDA et Développement Humain, p. 194, 2005

<sup>66</sup> GRUÉNAIS, M-E et POURTIER, R. font justement remarquer pour leur part que : « (...) C'est en Afrique subsaharienne que les taux d'alphabétisation des adultes sont, et de loin, les plus bas au monde : ils se situent entre 20% et 50% dans une quinzaine de pays. Quant à la scolarisation, elle ne touche que 56% des classes d'âge concernées dans le primaire et 41% dans le secondaire, pour une moyenne mondiale de 88% et 65% selon les dernières données du PNUD. La corrélation est apparemment nette entre éducation, santé, et morbidité... ». Cf. GRUÉNAIS, M-E et POURTIER, R., « La « santé pour tous » en Afrique : un leurre ? » pp. 3-12, in GRUÉNAIS, M-E. et POURTIER, R., (dir.), *La santé en Afrique. Anciens et nouveaux défis*, Afrique contemporaine, Numéro spécial, Trimestriel N° 195 Juillet-septembre 2000, La documentation Française, p. 5

<sup>67</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement

<sup>68</sup> Dans une approche comparée entre le Bénin et le Mali sur la question du renforcement des protections de la femme et de ses droits par les réformes de démocratisation et décentralisation, WING, S. D. soutient justement que : « L'avènement de la démocratie a annoncé l'élargissement de la participation politique. (...) – et que – Les programmes de décentralisation sont censés assurer la continuité de ce processus de participation aux activités

Cette promotion<sup>69</sup> ou incitation de la femme peut faire d'elle une ressource humaine efficiente parmi d'autres du système éducatif béninois.

## II) LA FEMME ENSEIGNANTE, UNE RESSOURCE EFFICIENTE POUR LES POLITIQUES DE REFORME DE L'EDUCATION

La femme enseignante peut être regardée comme une ressource humaine efficiente pour maximiser l'efficacité des politiques publiques en matière de réforme de l'école publique. En effet, dans une perspective d'optimisation des programmes scolaires, l'action publique éducative peut gagner en performance en mettant en place une sorte de discrimination positive du genre en faveur d'une politique de recrutement massif et de promotion des femmes dans le secteur de l'éducation nationale. Cette politique ne serait rien d'autre qu'une reconnaissance sociale ou une consécration institutionnelle des rôles possibles que la femme peut être amenée à jouer au sein de sa collectivité. Nous ferons une analyse sociologique du rôle éducatif de la femme, d'abord considérée dans son milieu familial<sup>70</sup> (A) ensuite, consacrée dans le champ professionnel des enseignements primaire et secondaire (B).

### A) LA FEMME ENSEIGNANTE, SOCIOLOGIE D'UN ROLE DE L'EDUCATRICE NATURELLE EN MILIEU FAMILIAL

S'il est une fonction que la femme<sup>71</sup> est appelée à remplir autant, si ce n'est mieux que l'homme, c'est bien la fonction de l'éducation des enfants dans l'univers institutionnel

---

de l'Etat. », in, WING, S.D., « Pluralisme juridique et droits de la femme au Mali et au Bénin », (dir.), QUANTIN, P., *Gouverner les sociétés africaines : Acteurs et institutions*, Paris, KARTHALA et CEAN, 2005, p. 258

<sup>69</sup> C'est également l'objectif poursuivi par le volet « femmes et prise de décision » du rapport intitulé : Examen national approfondi sur la mise en œuvre du programme d'action de BEIJING au Bénin-Amplifier les stratégies de promotion et de participation des femmes béninoises Juillet-Novembre 2019 du Ministère des affaires sociales et de la microfinance – Direction générale de la famille et des affaires sociales/Direction de la promotion de la femme et du genre qui défend l'idée « d'intensifier les actions d'implication des hommes à la promotion des femmes dans les instances de prise de décision »

<sup>70</sup> L'importance du rôle de la femme dans le milieu familial ne date pas d'aujourd'hui comme le rappelait si bien MICHEL, A. reprenant à sa suite Michael Stefan qui renvoie aux travaux sociologiques et féministes de Frederich Engels lorsqu'elle affirmait que : « Michael Stefan donne l'exemple du plus féministe des sociologues du XIXe siècle, Frederich Engels : celui-ci omet un aspect essentiel du rôle féminin en citant Tacite. En effet, Engels signale le rôle exercé par les femmes de Germanie auprès des vieillards et des enfants, mais il omet d'indiquer que, selon Tacite, elles effectuaient également le travail des champs, ce qui est à la fois important pour l'économie des Germains et la place des femmes dans cette société. » Cf. MICHEL, A., in *Le féminisme* (2007), Introduction, pp5-10, Que sais-je ? Op. cit.

<sup>71</sup> Pour certains de nos enquêtés, les femmes sont aussi compétentes si ce n'est mieux que les hommes dans l'exercice du métier de l'enseignant qui demande beaucoup de ressources en termes de patience et d'écoute. (Entretien du 30 janvier 2021, A. FATCHEHOUN, enseignant à Parakou, chef/service des examens et concours à la direction départementale de l'enseignement primaire du Borgou)

familial<sup>72</sup>, ou des élèves dans l'univers institutionnel scolaire. Aussi, n'est-il pas rare de voir que dans toutes les sociétés du monde, il revient naturellement à la femme la charge de s'occuper de l'éducation des enfants (1), un rôle de plus en plus reconnu dans la plupart des sociétés contemporaines par son insertion professionnelle dans la fonction enseignante (2).

### 1) Un rôle naturel de la femme dans toutes les sociétés du monde

Tout considéré, la femme a toujours été dans le foyer ou dans le cercle familial l'autorité parentale la plus responsabilisée sur l'éducation des enfants. Elle assure ce rôle social et socialisant dès la naissance de l'enfant. Ce constat du rôle de premier plan de la femme dans l'éducation des enfants est aussi vrai dans les sociétés africaines comme le Bénin que dans la plupart des pays du monde<sup>73</sup> entier. En effet, parce qu'elle est tenue naturellement par le lien ombilical à passer plus de temps avec l'enfant dès sa naissance, la femme apparaît alors naturellement dans toutes les sociétés comme étant la plus à même de veiller sur la santé, le développement et l'éducation de l'enfant. Mieux que l'autre parent de l'enfant, c'est la femme qui prépare celui-ci à faire ses premiers pas dans la société. Lorsque, par formation professionnelle, la femme devient éducatrice donc enseignante, elle conserve naturellement les avantages de ce rôle d'éducatrice des enfants dans l'univers familial. Elle est davantage préparée à développer et déployer socialement ses capacités éducationnelles. Sa proximité naturelle avec le monde des enfants traduit sa capacité cognitive à développer et exercer au quotidien son empathie socialisante. Face aux nombreuses crises que traverse l'école béninoise, les différentes réformes publiques qui essaient d'y apporter des solutions incrémentales ont souvent manqué de voir dans la femme enseignante une option de solution idoine. La réforme publique de *l'approche par compétence* dans l'enseignement primaire et secondaire au Bénin pourrait, par exemple, et à juste titre, miser sur une responsabilisation plus accrue de la femme enseignante et sur l'accroissement de leur recrutement. Cela dit, la femme enseignante peut être considérée au Bénin comme la plus à même socialement à remplir avec empathie et patience la fonction de transmetteur des savoirs élémentaires et des règles de la vie sociale aux élèves des classes préparatoires. Ainsi, à son rôle naturel d'éducatrice<sup>74</sup> au sein de la parentèle familiale,

<sup>72</sup> Cf. S. DOSSOU, CEG LE NOKOUE, entretien du 10 janvier 2021

<sup>73</sup> L'ancien Président des Etats-Unis d'Amérique, Barack OBAMA fait le même témoignage plein de gratitude au sujet de son épouse Michelle OBAMA au moment d'évoquer l'éducation de leurs deux filles : « *Je sais que je lui dois une bonne partie de l'éducation que nous avons donnée à Malia et Sasha.* » Cf. OBAMA, B., interview en ligne publié sur Opera News le 10 février 2021, à l'occasion de la sortie de son livre *Une terre promise, aux éditions Fayard.*

<sup>74</sup> Ce statut social d'éducatrice de la femme au sein de la parentèle est souvent réaffirmé par l'ensemble de nos enquêtés. (Entretien du 20 janvier 2021, Irène D. enseignante (institutrice à l'école publique primaire de Zoundja, Calavi)

la femme enseignante peut aussi se voir ajouter un rôle structurel plus large et assumé au nom de l'intérêt général.

## 2) Un rôle structurel de plus en plus reconnu à la femme dans les sociétés contemporaines

Un phénomène de féminisation<sup>75</sup> de la fonction enseignante peut être observé dans la plupart des sociétés occidentales comme la France où les taux de recrutement et d'effectifs des femmes sont plus élevés comparativement au cas béninois<sup>76</sup>. En effet, dans ces sociétés<sup>77</sup> nettement plus avancées que le Bénin, la femme enseignante est en réalité promue dans un rôle plus institutionnalisé à travers une politique de recrutement massif et une présence marquée dans les postes de responsabilité, dans les instances de pouvoir de propositions et de décisions. Au-delà de son statut de fonctionnaire<sup>78</sup> ou d'agent contractuel de l'éducation nationale, la femme enseignante peut aussi être appelée à des postes de responsabilité administrative<sup>79</sup>. Ainsi, les métiers de l'enseignement primaire et secondaire dans ces sociétés occidentales sont de plus en plus délaissés par la gente masculine qui embrasse alors le plus souvent des métiers de technologies de pointe ou œuvrent carrément dans les usines. On constate donc que la gente

<sup>75</sup> Un constat relevé par notre enquêté Félix Babatoundé G., enseignant au Lycée Mathieu BOUKE de Parakou, entretien du 05 février 2021

<sup>76</sup> Selon le ministère des enseignements maternel et primaire béninois, 29% du personnel enseignant sont des femmes contre 71% du personnel enseignant qui sont des hommes. Selon la même source, les femmes représentent 20,84% du personnel administratif contre 79,16% pour les hommes. Op. cit

<sup>77</sup> C'est le cas par exemple de la société française. Le site web emploi-public publiait le 22 novembre 2016 sous la plume de KRAZOWSKY, J., ce titre provocateur en France : « Trop de femmes à l'éducation nationale ? » dans son dossier « devenir enseignant ». Elle écrivait notamment que « *Dans l'Education nationale, les femmes dominent désormais. En nombre, seulement. Car, en analysant les chiffres, la répartition des effectifs de l'enseignement, on voit que cette féminisation est le reflet d'une domination masculine tenace dans l'univers professionnel. Les femmes représentent 68,3 % de l'ensemble du personnel de l'éducation nationale. Et elles sont plus nombreuses parmi les non-enseignants (70 % contre 67,8 % chez les enseignants). Dans l'enseignement primaire, on comptait 65 % de femmes en 1954. Ce pourcentage dépasse désormais les 82 %. C'est également le cas dans le second degré public, où l'on dénombre 58,2 % de femmes, particulièrement parmi les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (62,1 %). Les données de l'INSEE et celle du ministère de l'Education nationale concordent. En revanche, plus on s'élève dans la hiérarchie, moins elles sont nombreuses (...) 4 femmes professeuses des écoles pour un homme et une femme pour 4 hommes professeurs des universités !* » Cf. [emploi-public.fr https://info.emploi-public.fr](https://info.emploi-public.fr) consulté en ligne le 30 mars 2021.

<sup>78</sup> Comme le rappelle MEYNAUD, J., : « *Dans la conception traditionnelle, les fonctionnaires sont au service des dirigeants politiques et ont l'obligation d'exécuter leurs décisions et de mettre leurs choix en application. Le système implique donc une nette séparation entre ceux qui décident de la ligne de conduite à suivre et ceux qui sont chargés de la traduire en actes : en principe, ces derniers occupent, dans la hiérarchie de l'appareil public de commandement, une place qui peut être importante, mais qui reste subordonnée à un pouvoir supérieur.* ». MEYNAUD, J., « Introduction. Les pouvoirs de décision dans l'État moderne. » pp. 9-29, in MEYNAUD, J., (dir.), *Les pouvoirs de décision dans l'État moderne*. Troisième recueil d'articles extraits de la *Revue internationale des sciences sociales*, Paris : UNESCO, 1967, [en ligne] disponible in « Les classiques des sciences sociales (TREMBLAY, J-M) », [consulté le 23 janvier 2022]

<sup>79</sup> Il peut s'agir de charge administrative dans les directions départementales des enseignements primaire et maternel ou secondaire.

féminine qui tient déjà le rôle d'éducatrice de la cellule familiale se trouve davantage confortée dans ce rôle au niveau plus structurel de l'éducation nationale. Mais lorsqu'on reconsidère le cas béninois, cette évolution sociale et structurelle est peu visible en raison d'un manque de vision des politiques publiques en la matière. Beaucoup de réformes sont intervenues sans pour autant mettre la femme enseignante au cœur des dispositifs structurels pouvant pallier le manque d'efficacité<sup>80</sup> de ces réformes. En effet, la mise en place par des réformes successives d'une démarche qualité des politiques éducatives au Bénin a souvent négligé l'importance des profils et de la qualité des ressources humaines des enseignements primaire et secondaire. Or, la réforme des politiques publiques dans les domaines de l'éducation nationale peut se faire plus performante dans le contexte béninois en conciliant avec la participation et l'implication de la femme enseignante dans sa qualité de professionnelle des milieux de l'éducation non seulement pour l'implémentation mais aussi pour la formulation des politiques publiques concernant l'école.

### ***B) LA FEMME ENSEIGNANTE, SOCIOLOGIE D'UN RÔLE DE L'EDUCATRICE PROFESSIONNELLE EN MILIEU SCOLAIRE***

L'éducation nationale est une affaire de professionnels aguerris et conscients de leur rôle social. Tout enseignant ou tout éducateur qui s'acquitte convenablement de ce devoir de former et d'éduquer de jeunes apprenants participe d'un double processus de socialisation<sup>81</sup> : sa propre socialisation en se rendant utile à sa communauté et la socialisation de ses apprenants en faisant d'eux des citoyens loyaux, honnêtes, bien éduqués et capables de cerner les enjeux complexes du monde contemporain. Dans son acception sociologique, le rôle est un : « *Ensemble de normes et d'attentes qui régissent le comportement d'un individu du fait de son statut social ou de sa fonction dans un groupe.* »<sup>82</sup>. Si la femme enseignante est la femme qui assure le rôle

<sup>80</sup> Une réforme efficace est une réforme qui produit les résultats attendus conformément aux objectifs assignés à la politique publique par ses initiateurs.

<sup>81</sup> Par socialisation, il faut entendre un double processus d'acquisition et d'intériorisation des normes, des valeurs voire des rôles qui organisent la vie en société dans laquelle vivent et évoluent les individus qui y construisent ainsi non seulement leur identité sociale individuelle mais aussi collective.

<sup>82</sup> Définition reprise du dictionnaire de la langue française : Le Petit Larousse. Cette définition du concept de rôle et la norme qui lui est associée, peut être complétée par les analyses sociologiques que lui confèrent à bon escient BOUDON, R., et alii pour lesquels : « *La norme est une obligation de rôle, une contrainte sociale liant un individu à un ou plusieurs groupes. La norme sert à décrire et à expliquer les uniformités du comportement des membres d'un même groupe. Les rôles prescrits sont des règles sociales. Ils figurent des modèles abstraits présentés par le groupe. Le concept le plus lié au rôle est celui de statut ou de position sociale [...]. Si l'on prend pour point de départ l'individu, on est confronté au problème de la régularité des comportements qui ne peut s'expliquer au niveau de l'individu lui-même. Cette régularité provient de l'identité de la position que les individus détiennent. Dans ce cas, le rôle est pris au sens institutionnel et se manifeste par le consensus des membres du groupe qui fonde les attentes réciproques de ces individus. Les attentes du rôle sont des actions attendues de celui qui occupe une position et qui est*

d'inculcation des rudiments du savoir et du savoir-être à ses apprenants, son rôle avéré ou potentiel de mère éducatrice dans le foyer n'est pas non plus méconnu. C'est donc à travers la sociologie d'un rôle qu'il nous faut apprécier d'une part, les qualités professionnalisantes de la femme enseignante en milieu scolaire (1) et d'autre part, analyser comment ses qualités exceptionnelles peuvent être exploitées ou maximisées dans une orientation genrée des politiques publiques éducatives (2).

### 1) Un double rôle professionnel de la femme enseignante en milieu scolaire

La femme enseignante en contexte de travail développe et met en œuvre les mêmes aptitudes professionnelles que son homologue de sexe masculin. Elle répond naturellement aux mêmes conditions de compétence et de probité que son collègue homme. L'école étant le lieu du prolongement de l'éducation de l'enfant et de l'adolescent, la femme enseignante, beaucoup plus que l'homme enseignant, se sent, en effet, dans son milieu naturel. En contexte de travail, la femme enseignante sait manier pédagogie et empathie pour encadrer, pour écouter, pour comprendre, pour récompenser ou pour sanctionner ses élèves en jouant alternativement avec le rôle instinctuel de la mère éducatrice de ses enfants et le rôle plus institutionnel de l'enseignante en milieu scolaire. Sa familiarité<sup>83</sup> avec le monde des enfants et leur éducation n'est donc qu'un atout<sup>84</sup> qu'elle exploite pour remplir sa fonction dans les secteurs des enseignements primaire et secondaire. De fait, la maternité, l'éducation, la santé, les soins alimentaires sont des domaines d'intervention privilégiée de l'activité de la femme dans toutes les sociétés. Sa socialisation aussi bien dans la cellule familiale que dans la société globale procède de ses différents rôles à travers l'enfantement, l'éducation, et les différents soins qu'elle apporte à l'enfant. Plus loin que la maïeutique<sup>85</sup> socratique, la femme enseignante a le double potentiel d'enfanter et d'accoucher des esprits<sup>86</sup>. Ce double potentiel peut, à juste titre, être exploité par les politiques publiques de réforme des programmes des enseignements primaire

---

*censé avoir été socialisé à cet effet [...]*. ». Cf. LAROUSSE RÉFÉRENCES, in BOUDON, R., BESNARD, P., CHERKAOUI, M. et LÉCUYER, B-P., (dir.), *dictionnaire de la sociologie*, Edition Larousse-Bordas, 1997, p. 197

<sup>83</sup> Selon notre enquêté, N. IDRISOU, école primaire Banikani/Parakou, le rapprochement naturel ou la proximité naturelle entre la mère et l'enfant est un grand atout à prendre en compte dans le statut de la femme enseignante en contexte de travail. Entretien du 18 mars 2021

<sup>84</sup> Selon notre enquêtée Isabelle Folakè A., institutrice à Parakou, entretien du 04 février 2021, « *Les enfants sont plus proches et habitués à leur mère qu'à leur père. Et c'est tout à fait normal car les enfants passent plus de temps avec leur mère. Les pères sont occupés à autres choses en dehors du foyer* ».

<sup>85</sup> L'art d'accoucher les esprits. Le parallèle est ainsi fait avec Socrate dont la méthode à travers la maïeutique consiste à amener une personne par l'interrogation discursive à exprimer des connaissances théoriques.

<sup>86</sup> Allusion faite à Socrate pour rappeler les capacités de la femme enseignante de faire de chaque enfant qu'elle éduque ou qu'elle enseigne un roseau pensant.

et secondaire afin de remettre la femme enseignante au cœur des dispositifs organisationnels de l'éducation nationale. Une telle politique publique gagnerait en efficacité en intégrant des objectifs de parité hommes/femmes dans les programmes de recrutement des personnels enseignants de l'éducation nationale.

## 2) Une compétence maximisable pour l'efficacité des politiques de réforme des milieux de l'éducation

La réussite ou l'efficacité des politiques publiques de l'éducation nationale doit aussi intégrer la sociologie des acteurs<sup>87</sup> du milieu<sup>88</sup>. En effet, la qualité des ressources humaines est un objectif de performance qui fait partie du plan stratégique de toute organisation sociale. De fait, si une organisation peut réussir par la combinaison des différentes actions positives de ses différents acteurs, c'est tout autant par leurs actions néfastes, individuelles ou collectives, qu'elle peut échouer. L'acteur reste donc une dimension essentielle de l'efficacité des politiques publiques dans tous les domaines de la vie sociale. Mettant l'accent sur l'impact que peut avoir la position de pouvoir ou d'influence de chaque acteur sur toute l'organisation sociale, Michel Crozier soulignait pour sa part que : « *Aucun système d'organisation ne peut se constituer sans relation de pouvoir et toute organisation se structure autour des relations de pouvoir qui permettent d'effectuer la nécessaire médiation entre les objectifs à atteindre et les moyens humains indispensables à leur réalisation.* »<sup>89</sup>. Dans le secteur de l'éducation nationale au Bénin, l'échec de la plupart des réformes publiques engagées peut également s'expliquer par le fait que l'autorité publique fait souvent peu cas dans ces réformes d'une politique du genre<sup>90</sup>. Certes, des actions hardies sont menées par les pouvoirs publics depuis les années quatre-vingt-dix (1990) avec la création des écoles ou internats<sup>91</sup> pour jeunes filles un peu partout dans le pays ; la gratuité<sup>92</sup> de l'école publique, mais ces efforts sont restés vains<sup>93</sup> jusqu'à nos jours.

---

<sup>87</sup> Comme le rappelait KAKAI, S.H.F., : « *La réalité empirique permet de mettre en évidence la typologie des acteurs de James Mahoney et Kathleen Thelen pour montrer que les politiques publiques peuvent réussir ou échouer à partir de la seule volonté des acteurs administratifs ou des acteurs politico-administratifs.* ». Cf. KAKAI, S.H.F., « La réception des modèles de mise en problème : regard critique sur des cas nationaux en Afrique subsaharienne », Afrilex, octobre 2020, op. cit., pp. 13-14

<sup>88</sup> Le milieu de l'éducation nationale fonctionne également comme un système : le système éducatif, lequel peut être bien saisi par la sociologie des organisations au sens de CROZIER, M.

<sup>89</sup> CROZIER, M., « Sentiments, organisations et systèmes ». In : *Revue française de sociologie*. 1971, 12-1. Analyse de systèmes en sciences sociales (II), p. 144, [en ligne], article disponible sur Persée <http://www.persee.fr> [consulté le 24 janvier 2021]

<sup>90</sup> Pour la plupart de nos enquêtés à l'instar de P. K., Adikonou, enseignant au CEG de Calavi, ils n'ont jamais entendu parler du concept de genre dans les réformes qui touchent le secteur des enseignements primaire et secondaire. Entretien du 26 janvier 2021

<sup>91</sup> Par exemple l'internat pour jeunes filles élèves au Lycée Mathieu Bouké de Parakou.

<sup>92</sup> Décision du gouvernement du président Thomas Boni YAYI 2006 – 2016

<sup>93</sup> Observation faite par l'ensemble des enquêtés sollicités pour cette étude.

Les résultats sont peu visibles quant à l'accroissement attendu des taux de scolarité effective des jeunes filles et notamment en ce qui concerne la poursuite des études au niveau supérieur<sup>94</sup>. De manière générale, la femme africaine est souvent cantonnée dans un rôle de mère au foyer ce qui sous-entend sa responsabilisation accrue dans la gestion du foyer et particulièrement dans l'éducation des enfants. Pour une politique publique réussie de l'éducation nationale, ce rôle de la femme africaine qui appelle des aptitudes particulières<sup>95</sup>, peut servir d'argument favorable lorsqu'elle devient enseignante, pour la responsabiliser davantage dans la chaîne non seulement d'implémentation mais aussi de production des programmes d'actions éducatives.

## CONCLUSION

Les réformes publiques dans le secteur de l'éducation nationale au Bénin impactent peu le statut professionnel de la femme enseignante. Dans une large mesure, il faut reconnaître que les politiques publiques du genre ne sont pas assez expressives et expansives dans le pays. L'éducation nationale mobilise beaucoup plus l'action ou les options de solutions des décideurs publics pour les ajustements nécessaires à apporter aux programmes scolaires, à la condition des apprenants, aux moyens à déployer par les écoles que véritablement à ses ressources humaines, ses chevilles ouvrières spécialisées parmi lesquelles la femme enseignante. En témoignent, les options fondamentales du PAG (Programme d'Actions Gouvernementales)<sup>96</sup> de l'actuel président de la république, Patrice A. TALON, dont la réforme<sup>97</sup> du système éducatif met l'accent sur les questions d'équipements matériels ou logistiques, de formation technique ou adaptée des apprenants, de recrutement de nouveaux enseignants sans intégrer une approche genrée dans cette politique publique. Pourtant, l'éducation nationale n'a pas cessé de traverser des crises systémiques depuis l'avènement de *l'école nouvelle*<sup>98</sup>. Les options ou les choix de réponses des politiques publiques face à ces nombreuses crises auraient pu résider dans la mise

---

<sup>94</sup> Au niveau de l'enseignement supérieur, certaines filières sont désertées par les femmes étudiantes comme par exemple dans les sciences dures (mathématiques)

<sup>95</sup> La fonction enseignante est une fonction qui demande naturellement à son occupant de savoir investir dans la patience, l'écoute et l'empathie pour être un bon enseignant.

<sup>96</sup> Le PAG dans le domaine du système éducatif béninois est avant tout une politique publique sectorielle du gouvernement béninois sous Patrice A. TALON, en matière d'éducation nationale.

<sup>97</sup> Dans l'éditorial La Nation du 26 août 2020, Alexis Meton rapportait ainsi les propos du ministre en charge des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (Mahougnon KAKPO) : « Depuis 2016, le gouvernement a fait le choix de reconstruire et de moderniser le système éducatif par l'élaboration d'une nouvelle gouvernance, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'adaptation du système d'enseignement aux besoins du pays et des entreprises. »

<sup>98</sup> Voir supra

en œuvre d'une politique de genre plus hardie avec l'option d'une féminisation plus accrue des fonctions académiques notamment dans le primaire voire dans le secondaire. Cette option de solution peut tout à fait se justifier par la part croissante de responsabilité que la femme a au sein du foyer pour s'occuper des enfants, pour assurer leur éducation et pour prendre soins de toute la famille<sup>99</sup>. Le rôle de la femme dans l'univers familial n'est plus à démontrer dans les sociétés africaines traditionnelles voire moderne. Il en va de même dans toutes les autres organisations sociales du monde dans la mesure où en matière d'éducation des enfants, la femme a toujours joué un rôle de premier plan. Dès lors, la femme enseignante, quel que soit le niveau de son intervention sociale ou scolaire, dispose d'un atout à nul sans pareil pour accomplir sa tâche professionnelle. Elle peut servir, à toutes fins utiles, de levier de performance dans le choix et la mise en œuvre des politiques publiques éducatives au Bénin. C'est là aussi la fonction régulatrice des politiques publiques au sens où l'entend Vincent Lemieux : « *La régulation consiste à ramener la situation, où est perçu un problème public, à des normes dont elle s'est éloignée (c'est la régulation négative), ou encore à la rapprocher de normes qui n'ont pas encore été atteintes (c'est la régulation positive).* »<sup>100</sup>. Avec la création récente, le 21 janvier 2020, du Conseil<sup>101</sup> National de l'Education, (instance<sup>102</sup> supérieure du système éducatif béninois) dont la mission est la conception et la conduite des politiques et stratégies nouvelles de l'éducation nationale pour une complète mutation du système éducatif au Bénin, il est possible de voir émerger dans ce pays une vision genrée des politiques publiques éducatives.

---

<sup>99</sup> Quelle soit traditionnelle ou moderne, dans toutes les sociétés africaines, la femme africaine a toujours joué un rôle de premier plan au sein de sa famille cellulaire.

<sup>100</sup> LEMIEUX, V., « Les politiques publiques et les alliances d'acteurs », in LEMIEUX, V., BERGERON, P., BÉGIN, C. et BÉLANGER, G., (dir.), *Le système de santé au Québec. Organisations, acteurs et enjeux*, [en ligne] cf. « Les classiques des sciences sociales (Jean-Marie TREMBLAY) », op. cit., p. 7

<sup>101</sup> La création du CNE, Conseil National de l'Education, répond à la vision de l'actuel président de la république du Bénin, Patrice A. TALON selon lequel : « *La mise en place du CNE, (Conseil National de l'Education) est le début d'un processus de mutation complète de notre système éducatif, le principal atout de notre développement* » cf. déclaration de Patrice A. TALON, lors de la mise en place du CNE, le 21 janvier 2020.

<sup>102</sup> Le CNE est composé de 29 membres et représente, en effet, l'organe supérieur du système de l'éducation nationale au Bénin. Sa création et son installation répondent aux objectifs en cours de réalisation de réforme de l'éducation nationale au Bénin.